

Concours National de la Résistance et de la Déportation

Thème 2011 - 2012

Résister dans les camps nazis



Illustration Philippe Capelle & Jérémy La Pierre. Conception & impression atelier départemental des moyens graphiques - novembre 2011

Organisé par le ministère de l'Éducation nationale, l'Inspection académique de l'Hérault, le Comité d'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation, le Musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez et le Conseil général de l'Hérault. Ouvert à toutes les classes des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels et aux classes de 3^e des collèges. De nombreux prix récompenseront les candidats (livres, voyage).



**Concours national de la Résistance et de la Déportation
Année scolaire 2011-2012**

Résister dans les camps nazis

Bulletin officiel n°23 du 9 juin 2011

On présentera les différentes formes qu'a pu prendre cette résistance et les valeurs qu'en transmettent les déportés par leurs témoignages.

AVANT-PROPOS

Il y a 65 ans lors du retour des déportés dans les salons de l'Hôtel Lutecia, aucun membre de la commission d'accueil ne leur a posé la question. « En attendant la mort promise par vos bourreaux, qu'avez-vous fait là bas » ?

Peut être ces rescapés de l'univers concentrationnaire étaient-ils eux-mêmes incapables de dire pourquoi et dans quelles circonstances ils avaient lutté, pour pouvoir conserver un minimum de forces physiques et morales, pour résister. Ils l'ont fait soit par conviction politique, religieuse, patriotique ou tout simplement par l'horreur ressentie en découvrant la brutalité et la barbarie de leurs tortionnaires. Et pourtant les différents témoignages recueillis nous prouvent que pour beaucoup, la flamme ne s'est pas éteinte et, qu'avec des moyens souvent dérisoires, prenant le risque de la condamnation à mort sans appel, ils ont osé résister.

Vous allez découvrir en écoutant ces témoignages que la moindre attitude contraire à l'ordre établi, qui nous paraît aujourd'hui anodine, était une victoire pour celui ou celle qui l'accomplissait mais aussi une victoire sur la machine de guerre nazie.

Leur engagement et leur courage ont permis à ces hommes et à ces femmes, dont beaucoup ne survivront pas à leur libération, de résister et de prouver que dans les pires conditions tout individu peut dire non et rester debout.

Ils ont lutté en espérant retrouver un jour leur dignité et leur liberté.

Cette liberté c'est la vôtre.

Ne l'oubliez pas et ne les oubliez pas.

**Le Président du Comité d'Organisation du Concours
Jean-Pierre HUGON**

Pistes de réflexion sur le sujet

Ce thème « Résister dans les camps nazis » permet de montrer les formes de résistance que les détenus pouvaient opposer à la vie dans les camps, simplement pour vivre le plus dignement et le plus longtemps possible ou, quand les circonstances s'y prêtaient, pour entraver l'effort de production de guerre et au-delà pour certains demeurer des combattants.

Le libellé évoque sans plus de précision les « camps », le terme renvoie aux camps nazis : camps de concentration ou d'extermination. Sont exclus les camps d'internements, les ghettos et les camps de prisonniers.

C'est un thème difficile. Il n'existe pas à ce jour de véritable synthèse sur le sujet.

La question à se poser sur ce thème pourrait être : comment était-il possible de vivre et au-delà de s'organiser et d'agir dans l'enfer d'un camp de la mort ? Le mot « Résister » entraîne d'abord à une réflexion sur la Résistance. Est-ce dans les camps une Résistance spécifique ? Cette Résistance n'était-elle pas polymorphe ? Cette Résistance était-elle efficace ou symbolique ?

Pour répondre à ces questions étudier des monographies de camps et surtout lire, écouter des témoignages et rencontrer des témoins est essentiel. Cela devrait permettre d'analyser l'état d'esprit des détenus amenés à travailler à la production de guerre et qui se devaient de rester des êtres humains. D'examiner les formes que pouvaient revêtir la Résistance en étudiant et décrivant différents procédés de sabotage, en montrant que c'était quelquefois une Résistance de l'individu et quelquefois une Résistance collective. Ce travail devrait aussi permettre d'évaluer les conséquences que pouvaient avoir les actions de Résistance dans les camps tant sur les déportés que sur les nazis. Travailler sur les témoignages amène enfin à soulever la question fondamentale des valeurs transmises par les déportés et toujours montrer que les combats de la Résistance ne sont pas des combats du passé.

Aux Archives départementales et au Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, les témoignages écrits et oraux sur ce thème sont très nombreux.

Conseils pour la réalisation

L'épreuve individuelle portant sur le sujet académique est réalisée en classe sous surveillance.

Durée : 3h 00 pour les lycées, 2h 00 pour les collèges.

Pour les travaux collectifs, les candidats peuvent proposer différents supports, tels que : dossier, montage vidéo, montage audio, cédérom, etc

Les travaux ne doivent pas dépasser le format A3.

La durée des enregistrements vidéo et audio ne doit pas dépasser 50 minutes.

Il est nécessaire d'effectuer une présélection des copies et travaux collectifs au niveau de l'établissement.

L'épreuve du concours est fixée au vendredi 23 mars 2012. Les copies et travaux collectifs sont à adresser à l'Inspection académique le vendredi 30 mars 2012 au plus tard.

L'anonymat du devoir et des dossiers est indispensable.

La remise des prix aux lauréats départementaux se tiendra début mai 2012.

Introduction générale

Le thème proposé cette année permet de donner la parole aux rescapés des camps de la mort. Les Archives départementales de l'Hérault ont depuis plusieurs années mis l'accent sur la collecte des témoignages des acteurs de la Seconde Guerre mondiale. L'unité mémoire en a collecté des dizaines sous forme de films intégrés dans les fonds d'archives audiovisuelles. Différents types de résistance ressortent de la sélection effectuée. Elle démontre que, face à la barbarie nazie, l'homme a su réagir en déployant un arsenal de moyens insoupçonnés. Nous sommes ici au cœur du sujet proposé : « Résister dans les camps nazis ».

Les archives écrites, centrées par définition sur l'histoire locale, ne nous apportent pas beaucoup d'informations supplémentaires sur la résistance dans les camps. Elles représentent cependant des traces remarquables pour offrir au public, en particulier scolaire, une meilleure connaissance de l'arrière plan historique. Les documents sélectionnés donnent la possibilité de saisir comment le régime de Vichy en acceptant de collaborer aux projets nazis a mis en œuvre un programme de persécution puis de déportation visant en priorité les animateurs de la résistance politique ainsi que les juifs, victimes de mesures spécifiques.

L'essentiel de la documentation écrite proposée portera donc sur cet aspect. Elle sera complétée par des traces éparses permettant de saisir l'horreur de l'univers concentrationnaire et les valeurs fondamentales transmises par les rescapés des camps aux jeunes générations. Sur ces deux derniers points, nous ne disposons que de quelques bribes d'informations écrites au sein des archives départementales, extraites plus particulièrement de la presse.

La défaite des forces armées françaises le 22 juin 1940 et la signature de l'armistice par le gouvernement de Pétain constituent la première étape d'un bouleversement politique historique. Le vote des pleins pouvoirs le 10 juillet signale la fin de la Troisième République remplacée par un régime autoritaire. Dès l'été, le maréchal Pétain légitime un nouveau projet politique (la « Révolution nationale »), basé sur le socle « travail, famille, patrie ». Favorisant le rapprochement avec l'Allemagne nazie, le gouvernement de Vichy persécute tous défenseurs de la démocratie en désignant à la vindicte populaire « l'anti-France » c'est-à-dire dans la terminologie de Pétain tous les responsables de la défaite et plus largement de la décadence française depuis plusieurs années. Les communistes, les juifs, les francs-maçons et les étrangers sont qualifiés d'éléments « impurs » à expulser de la communauté nationale, regroupée autour du « vainqueur de Verdun », chantre des valeurs traditionnelles.

Une législation d'exclusion est immédiatement promulguée. Elle s'imbrique avec la logique de déportation de l'occupant mise en œuvre, en 1941, en France. Les arrestations et les rafles s'enchaînent. Elles touchent les représentants de « l'anti-France » ainsi que tous ceux qui s'opposent au virage martial pris par le pouvoir. Une armée clandestine s'organise derrière le général de Gaulle, réfugié à Londres, en s'appuyant sur des réseaux qui vont se consolider au fil du temps. Emprisonnés, torturés et déportés dans les camps de concentration et d'extermination nazis, les adversaires de « l'ordre nouveau » vont payer de leur sang leur courage. Ils vont devoir faire face à un système basé sur « la haine des autres » dans lequel « tout autre sentiment a disparu ». Ces mots ont été écrits par Primo Levi dans *Si c'est un homme*. Déporté à Auschwitz en 1944, il a pu résister à la barbarie. En 1947, alors que la plupart des rescapés demeurent incapables de s'exprimer devant tant d'horreur, Levi fait ce geste « en vue d'une libération intérieure ». Il nous éclaire sur l'enfer des bagnes nazis tout en libérant un espace que d'autres rescapés vont alimenter par des témoignages notamment destinés aux plus jeunes. Les valeurs de fraternité, de tolérance, de défense des libertés, de lutte contre le racisme portées par les hommes qui ont pu échapper aux bagnes sont véhiculées quotidiennement par cette génération sacrifiée. Ce « devoir de mémoire » s'impose. Il émane d'individus broyés. Longtemps dans l'enfer des camps, ils se disaient, à l'instar de Primo Levi : « *Nous ne reviendrons pas. Personne ne sortira d'ici, qui pourrait porter au monde, avec le signe imprimé dans sa chair, la sinistre nouvelle de ce que l'homme, à Auschwitz, a pu faire d'un autre homme* ».

La signification des accords de Montoire (octobre 1940)



Document 1

La Voix de la Patrie, 24 octobre 1944 – ADH, PAR 3699

La rencontre qui se déroule dans la ville de Montoire (Loir-et-Cher), entre Laval et Hitler le 22 octobre 1940, puis entre Pétain et Hitler deux jours plus tard, plonge la France dans la collaboration d'Etat. Pour le chef de l'Etat, il faut accepter son sort de puissance vaincue, tout en espérant obtenir une place majeure dans la Nouvelle Europe réorganisée par les nazis. Après cet entretien décisif, le maréchal Pétain déclare : « C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française, une unité de dix siècles, dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration (...). Cette politique est la mienne, c'est moi seul que l'histoire jugera ». La collaboration est donc une initiative essentiellement française. Elle conditionne grandement les étroits liens qui se nouent entre les deux Etats durant tout le conflit, en particulier dans le domaine de la persécution des opposants.

Une politique de répression très ferme à l'égard des Résistants



Document 2

Rapport du commissaire divisionnaire des renseignements généraux adressé au préfet des Pyrénées-Orientales (8 février 1943)- ADH, 18 W 11

Dès l'instauration du régime de Vichy, les actes de résistance sont sévèrement condamnés. En novembre 1942 avec l'arrivée dans la région de Montpellier des troupes allemandes, les tensions s'amplifient. Ce rapport établi par un commissaire divisionnaire en témoigne. Trois personnes sont accusées « d'avoir fait de la propagande contre les intérêts allemands ». Immédiatement arrêtées, elles vont être « vraisemblablement » dirigées vers le camp de Compiègne. Il s'agissait d'un camp de transit et d'internement nazi ouvert de juin 1941 à août 1944. La plupart des internés dans ce lieu ont été déportés dans les camps de concentration et d'extermination nazis (Auschwitz, Dachau, Buchenwald...).

Quelques exemples de déportations politiques



Jacques Lafont

Document 3

Notice individuelle du déporté politique J. Lafont (janvier 1945-mai 1946) - ADH, 13 W 182

Né à Nîmes en 1919, cet avocat inscrit au Barreau de Montpellier s'engage dans l'armée de l'ombre en adhérant au mouvement Combat. Il y déploie une grande activité en matière de transmission de renseignements, d'aide aux évadés cherchant à gagner la frontière espagnole, de diffusion de journaux fabriqués clandestinement... Arrêté en mai 1943 par la Gestapo, torturé dans la prison militaire de la 32ème, puis à la villa des Rosiers, celui qui était devenu le chef départemental des Mouvements unifiés de la résistance sera déporté à Buchenwald où il passera deux hivers. Il raconte qu'au sein du bloc 61 on exterminait systématiquement des détenus au moyen d'une injection de phénol par une piqûre faite directement au cœur. Il participe au combat qui s'engage à l'intérieur du camp contre les S.S. alors que les troupes américaines se trouvaient à proximité de ce lieu de sinistre mémoire.



Vincent Badie

Document 4

Notice individuelle du déporté politique V. Badie (janvier 1945-mai 1946) - ADH, 13 W 18

Avocat et membre du parti radical-socialiste, conseiller général du troisième canton de Montpellier, puis député à l'époque du Front populaire, il devient maire de Paulhan en 1937. Accusé d'actions clandestines, il sera arrêté en 1943 déporté d'abord à Compiègne puis à Dachau. Dès son retour en avril 1945, il retrouve ses mandats politiques et devient ministre des Anciens combattants sous la Quatrième République. Dans un livre d'entretien accordé à l'historien Jean Sagnes (*Vive la République !*, Editions Privat, 1987), il revient sur son parcours en évoquant la période de la déportation.



Paul Bacou

Document 5

Notice individuelle du déporté politique P. Bacou (janvier 1945-mai 1946) - ADH, 13 W 182

Originaire de l'Ouest du département de l'Hérault, il a été arrêté sur dénonciation du patron de l'entreprise dans laquelle il travaillait. Ce dernier l'accusait de faire des actes de sabotage et d'avoir falsifié un passeport. Déporté à Sachsenhausen puis à Buchenwald, celui qui deviendra le maire de Fraïsse-sur-Agout raconte sa trajectoire dans un livre adressé aux jeunes générations : *Devoir de mémoire* (1998). Le chapitre 6 décrit ce qu'il présente comme étant une « destination pour l'enfer ». Dès les premières lignes, il perçoit que le train conduit « les uns vers une inutile souffrance, les autres vers une mort gratuite ».



L'abbé Paul Parguel

Document 6

Notice individuelle du déporté politique P. Parguel (janvier 1945-mai 1946) - ADH, 13 W 182

Curé de la paroisse Sainte-Bernadette à Montpellier, l'abbé livre dès 1946 un précieux témoignage sur la déportation dans : *De mon presbytère aux bagnes nazis. Mémoire d'un prêtre déporté en Allemagne*. Il revient sur les circonstances de son arrestation :

« Le 8 mars 1944 à 9 heures du soir, alors que j'achevais mon repas, la Gestapo frappait à la porte du presbytère et y pénétrait aussitôt.

Police allemande, fit l'un des arrivants en braquant son revolver sur moi.

Vous connaissez Rivoire ? ajouta-t-il.

Oui, c'est mon paroissien.

Bien. Veuillez nous donner le stock de cartes d'identité que vous avez chez vous.

Sur mon refus, ils procédèrent aussitôt à la fouille de la maison (...). Ils ne trouvèrent rien dans mon presbytère (...). Une auto attendait devant la chapelle : ils me firent monter et tous quatre (il y avait deux Français et deux Allemands), revolver au poing, m'encadrèrent dans la voiture ». Enfermé dans la prison de la 32ème, brutalisé, le prêtre va connaître également les convois de train (il parle dans son ouvrage de « cercueils roulants »), côtoyer la mort au quotidien tout en louant la fraternité qui se noue avec ses « frères dans l'adversité » au sein de l'univers concentrationnaire.



Suzanne Pic-Orts

Document 7

Notice individuelle de la déportée politique S. Pic-Orts (janvier 1945-mai 1946) - ADH, 13 W 182 (voir aussi la notice de sa mère)

Ravensbrück n° 43155. Liepzig n°4046.

Quelques mots extraits d'un de ses témoignages nous permettent de saisir les raisons de sa capture :

« J'ai été arrêtée à 17 ans le 21 mai 1944 à Perpignan. J'étais agent de liaison au réseau Marco-Polo. En mission, avec un agent de renseignements, je devais amener à Mâcon, à notre chef direct, les informations relevées sur les défenses allemandes dans le sud de la France. Nous avons été arrêtés sur dénonciation, six du réseau, dont mon frère et ma mère, tous les six déportés, mon frère est mort au camp de Neuengamme. Après l'internement à la citadelle de Perpignan, le regroupement à Romainville, départ pour le premier camp nazi Neubrem près de Sarrebruck. Ce camp était pour les femmes un camp de passage, durée moyenne de séjour, une dizaine de jours. Pour les hommes c'était un camp disciplinaire très, très dur ; le régime qui régnait dans ce camp ne permettait à ces derniers que trois mois de vie en moyenne. Nous avons quitté Romainville le 13 juin, une soixantaine de femmes. Départ de la gare de l'est à Paris en wagon de 3ème classe, gardé militairement, départ très officiel avec croix rouge et colis de vivres. Après la prison, les interrogatoires, le camp ne pouvait être pire, aussi l'optimisme régnait. Neubrem allait nous faire comprendre ce qu'allait être notre vie, ce qu'était un camp de concentration nazi ». Il ne s'agit que de la première étape vers un enfer peuplé « de cris et d'ordres donnés dans une langue inconnue ».

L'organisation de la rafle du 26 août 1942



Document 8

Procès-verbal de la réunion du 8 août 1942 présidée par le préfet régional, ayant pour but de mettre au point les mesures prescrites contre les Israélites par les circulaires du secrétaire général à la police du 5 août 1942 - ADH, 18 W 12 (3 pages)

Document 9

Résultat des opérations de regroupement des Israélites arrêtés - ADH, 1000 W 316

Parallèlement à la traque des Résistants, les Juifs vont faire l'objet d'un traitement particulier. Hitler déverse le poison antisémite dans ses écrits et dans ses discours depuis ses premiers pas sur la scène politique. Ses idées simplistes touchent une population désespérée par des années de crises économiques à la recherche de boucs émissaires. En France, la défaite de 1940 ouvre la voie à une politique de persécution et d'extermination des communautés juives lancée par les autorités d'occupation et relayée par le gouvernement de Vichy, promoteur d'un antisémitisme d'Etat. Des législations spécifiques et complexes voient le jour entre 1940 et 1942. Parmi les mesures prises, notons que le 3 octobre 1940, le gouvernement français édicte un « statut des Juifs ». S'appliquant à l'ensemble du territoire français, il vise à exclure les juifs français de toute la fonction publique. Il leur interdit certains métiers par exemple dans le secteur culturel, instaure un *numerus clausus* dans les professions libérales, aggrave l'ordonnance allemande du 27 septembre en substituant aux critères religieux des critères raciaux dans la définition de la personne juive... Une ébauche de ce texte fondateur parsemée d'annotations du maréchal Pétain a été découverte en octobre 2010. Elle montre son implication personnelle dans le durcissement de la législation antijuive. En juin 1941, un second statut les oblige dans la zone libre à se faire recenser auprès des préfets. Plus tard, ils devront faire figurer sur leurs cartes d'identité et d'alimentation la mention « Juif ».

Les rafles programmées méticuleusement en zone libre démontrent la pugnacité du pouvoir sur ce point. Environ 76 000 Juifs ont été arrêtés et déportés entre 1942 et 1944. Le gouvernement de Vichy va cependant être obligé de freiner sa coopération massive à la « solution finale » en raison de l'opposition spontanée d'une grande partie de l'opinion publique choquée par les rafles d'août 1942 et de l'engagement courageux de membres influents des communautés catholiques et protestantes s'insurgeant ouvertement contre de telles pratiques. Il faut noter également que dans la région de Montpellier, des fonctionnaires, au cœur du processus de persécution, ont pu intervenir discrètement pour limiter l'ampleur des arrestations. C'est le cas de Camille Ernst, secrétaire général de la préfecture entre septembre 1940 et février 1943. Informant les réseaux de Résistant, ne donnant pas systématiquement suite aux instructions prescrites, prévenant régulièrement les responsables des organisations juives des rafles, il prend des risques considérables. Dénoncé et arrêté, il sera confronté au terrible univers concentrationnaire de Dachau. Ces actes de courage méritent d'être soulignés. Ces individus se dressent contre un Etat autoritaire s'appuyant sur une mécanique bureaucratique implacable

chargée de régler la « question juive » en programmant de manière froide et méticuleuse des rafles.

Durant l'été 1942, dans le cadre de la mise en œuvre de la « solution finale » en France, les Allemands réfléchissent à un plan visant à déporter massivement des juifs. René Bousquet, le chef de la police, fait une proposition à Pierre Laval, de livrer aux SS 10 000 juifs « apatrides » de la zone libre. Les préparatifs de la rafle se déroulent dans le plus grand secret. Il est précisé dans le procès-verbal de la réunion du 8 août 1942 « *ayant pour but de mettre au point les mesures prescrites contre les Israélites par la circulaire du Secrétaire Général à la Police du 5 août 1942* » que « *la mission ne doit être connue de l'exécutant que quelques minutes avant l'opération* ». Sont visés de manière spécifique les juifs étrangers entrés en France après le 1er janvier 1933 et incorporés dans les Groupements de Travailleurs Etrangers ; les juifs étrangers « signalés » comme se livrant au marché noir ; enfin, les juifs étrangers entrés en France après le 1er janvier 1933, et internés pour avoir franchi illégalement la ligne de démarcation.

Le 24 août, les préfets régionaux sont informés par télégramme que « *le déclenchement des opérations* » aura lieu dans deux jours. Afin de surprendre les personnes visées par les arrestations, il est indiqué qu'elles doivent avoir lieu « *au petit jour de préférence vers 4 ou 5 heures* ». Au total dans l'Hérault, 400 juifs sont arrêtés alors que l'objectif était fixé à 1024. Ce bilan s'explique par la vigilance accrue qui s'est manifestée dans la communauté juive après les rafles parisiennes et notamment la plus grande opération d'arrestation menée durant la guerre : la rafle du Vélodrome d'Hiver des 16 et 17 juillet 1942. Radio-Londres lançait depuis quelques semaines des messages alarmistes indiquant l'imminence des arrestations. Enfin, comme nous l'avons déjà souligné, les fuites administratives, venues des milieux préfectoraux et policiers, ont permis à un nombre conséquent de juifs d'éviter de tomber dans le piège orchestré par les autorités de Vichy.

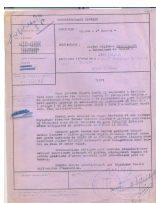
Le supplice de Rivesaltes



Document 10 **Rapport sur le camp des hébergés civils de Rivesaltes, 23 et 24 mars 1942 - ADH, 18 W 11**

Les prisonniers seront acheminés par train principalement dans le camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), désigné par les planificateurs de la rafle comme « *centre régional et centre définitif de la région de Montpellier* » (elle comprend les départements de l'Hérault, de l'Aude, de l'Aveyron, des Pyrénées-Orientales et de la Lozère) car « il est desservi par le chemin de fer ». Quelques-unes des victimes font une première halte dans le camp d'Agde. Sur une superficie de 30 hectares, avec un total de 250 baraques, il avait été édifié en 1939 pour loger les réfugiés espagnols. Après la défaite, de nombreux juifs y seront internés. Les responsables des persécutions trient dans cette enceinte 370 juifs raflés dans l'Hérault pour les transférer vers la base régionale de Rivesaltes. Construite en 1938, elle occupe une superficie de 600 hectares afin de servir à l'instruction des troupes en provenance d'outre-mer. Dès l'année suivante, le camp de Rivesaltes sert au regroupement des républicains espagnols fuyant la dictature de Franco. Passé sous le contrôle du régime de Vichy, ce lieu va jouer un rôle crucial dans le processus de déportation. Les conditions de vie dans l'enceinte sont atroces comme le rapporte la Croix-Rouge française dans une inspection effectuée en mars 1942. On trouve dans « l'infirmerie des enfants, cinq matelas fumants d'urine séchaient devant le poêle » répandant une « atmosphère nauséabonde ». Parmi les nombreuses observations faites, les inspecteurs relèvent également qu'un cadavre se trouve au milieu de malades attendant des soins.

L'utilisation des « wagons à bestiaux »



Document 11
Correspondance express – Expéditeur : police, deuxième bureau
– Destinataire : préfet régional, 18 septembre 1942 -
ADH, 18 W 12

Très rapidement, les juifs parqués dans le centre de Rivesaltes vont être transférés en zone occupée dans le camp de Drancy. Des convois composés de « *wagons de bestiaux et d'une voiture voyageurs réservée aux femmes et enfants malades* » sont régulièrement mis en place par les représentants du gouvernement pour entasser les détenus qui partent dans un deuxième temps vers les camps nazis comme Auschwitz.

L'enfer de l'univers concentrationnaire



Document 12
Maurice Delhery, « Nacht und nebel », *Le Déporté*, n°127, 1959 -
ADH, PAR 2916



Document 13
Vincent Badie, « Au camp de Dachau, les cadavres s'amoncelaient dans les lavabos », *La Voix de la Patrie*, 10 mai 1945 -
ADH, 173 J 10 (2 pages)



Document 14
Photographie d'un groupe de déportés du camp de Buchenwald -
ADH, 173 J 10

Comment raconter ce qui s'est déroulé dans les camps nazis ? Il s'agit d'un événement sans précédent ayant pour objectif d'éliminer de manière industrielle les communautés juives de l'Europe entière (6 millions d'êtres humains ont péri dans les camps) et tous les opposants avérés à la politique initiée dès 1933 en Allemagne qui entrent en résistance après l'envahissement des pays démocratiques. Depuis plusieurs années, les historiens analysent avec minutie les arcanes de la barbarie. Ils ont permis de dresser un tableau accablant pour les propagateurs de ses thèses et pour leurs

complices sans qui la « solution finale » n'aurait pu faire autant de ravages. Le terme de Shoah (la « catastrophe » en hébreu) s'est progressivement imposé pour chercher « à donner un nom à quelque chose d'innommable » pour reprendre les termes de l'écrivain et cinéaste Claude Lanzmann. Il est devenu « un nom propre international impliquant l'unicité du traitement criminel appliqué aux juifs pendant la période hitlérienne » explique pour sa part Serge Klarsfeld.

La prise de conscience des spécificités de la répression programmée par les nazis émerge lentement dans l'opinion publique. La difficulté de raconter constitue un obstacle quasiment insurmontable pour bien des témoins comme nous l'avons vu à propos de Primo Levi. Concernant les rares ouvrages français revenant dans le détail sur le génocide dans l'immédiat après-guerre, deux se détachent. D'une part, celui de David Rousset (1912-1997). Cet homme politique socialiste prisonnier du camp de Neuengamme, à proximité de Hambourg raconte dans *L'Univers concentrationnaire*, paru en 1946, la vie quotidienne du camp, l'implacable discipline imposée par les SS aux acteurs de la résistance. Un plus tard, dans un roman intitulée *Les jours de notre mort*, il s'appuie sur une multitude de témoignages pour mettre en scène des personnages anéantis. Robert Antelme (1917-1990), pour sa part, est un poète-résistant déporté à Buchenwald et à Dachau. Auteur de *L'espèce humaine*, il y décrit des hommes épuisés, minés par des mois de captivité et réduits à l'état de « mangeurs d'épluchures ». Avec le temps, la littérature sur la Shoah tout comme les interventions publiques des résistants sur les camps connaissent un réel essor en particulier à destination des jeunes générations. Des peintres, des photographes ou encore des auteurs de théâtre s'emparent de cet objet difficile à nommer pour le mettre en scène.

Les valeurs transmises par les déportés



Document 15
Emile-Louis Lambert, « Message universel », *Le Déporté*, n°183, 1963 - ADH, PAR 2916



Document 16
Maurice Delhery, « Le racisme à la télévision », *Le Déporté*, n°183, 1963 - ADH, PAR 2916



Document 17
Roland Teyssandier, Marcel Stourdze, « Pourquoi Auschwitz ? »,
***Le Déporté*, n°134-135, 1959 - ADH, PAR 2916**

Dès 1945, la presse née dans la résistance et consolidée à la Libération donne la parole aux rescapés. On n'y accorde pas toujours une attention soutenue. Nous sommes dans une France qui panse ses plaies après un conflit éprouvant pour toute la population où les problèmes du ravitaillement, la volonté d'épurer les traîtres de tous les secteurs sociaux, la reconstruction de l'Etat sur des bases nouvelles monopolisent le débat public. Les lecteurs incrédules découvrent progressivement les conditions de la détention et écoutent des récits édifiants. Parmi tous les témoins, la parole de Vincent Badie, un homme politique reconnu dans l'Hérault pour avoir osé dire « non » à Pétain, lors du vote des pleins pouvoirs, porte davantage que celle d'un rescapé isolé. Le 16 mai 1945, il revient dans *La Voix de la Patrie* sur son séjour à Dachau. Le titre de l'article (« *Les cadavres s'amoncelaient dans les lavabos* ») ne peut pas laisser indifférent les Languedociens parcourant un des principaux titres de la presse de l'époque. Le détenu transformé en numéro 74 294 F décrit la torture subie à Montpellier dans la villa des Rosiers, le transfert à Compiègne, « *l'embarquement pour l'Allemagne, 100 par wagons* », l'uniforme rayé obligatoire, les traitements humiliants, la mort, les fours crématoires... Plusieurs témoins revenus des camps conçus par les nationaux-socialistes profitent de l'opportunité laissée par la presse libre pour revenir sur ce passé qui ne peut pas passer. Elle met à notre disposition aujourd'hui une mine d'informations pour tenter de comprendre cet univers barbare. Certains ne se satisfont pas de cette tribune et penchent pour des récits plus circonstanciés. Tel est le cas de l'abbé Paul Parguel qui publie en 1946 un livre pionnier intitulé *De mon presbytère aux bagnes nazis*.

Un plaidoyer pour « l'humanisme démocratique »



Document 17
***Le Déporté*, n°183, 1963 - ADH, PAR 2916**

Les êtres ayant survécu aux atrocités effroyables décident de s'organiser pour ne jamais oublier les camarades assassinés (ils sont souvent qualifiés de « martyrs »), afin de perpétuer la fraternité nouée dans les prisons nazis, tout en s'efforçant de faire reconnaître leurs droits face aux préjudices subis. Des fédérations de déportés naissent. Très actives, elles vont animer l'espace public de la Quatrième République à nos jours. Les articles lus dans les périodiques qu'elles diffusent ne sont pas uniquement revendicatifs. Les adhérents et leurs porte-parole n'hésitent pas à revenir sur les années de détention dans les geôles nazies. Ils se sentent également investis par une mission capitale : la transmission de valeurs essentielles permettant d'éviter le retour des vieux démons. Nous observons en lisant *Le Déporté* (l'organe mensuel de l'union nationale des déportés, internés et familles de disparus) que des craintes émergent face à la « faculté d'oubli » qui tend à se répandre au cœur de la société. Sans cesse, ils crient leur « attachement indéfectible à l'humanisme démocratique », plaident pour la consolidation de l'Etat de droit, s'alarment quand le « chancre du racisme » ressurgit à travers des faits divers ou des déclarations publiques et entendent lutter jusqu'à leurs derniers souffles pour bâtir « un monde d'amour et de paix ».

Photographies d'objets rapportés par Suzanne Orts des camps nazis où elle fut déportée.

Lieu de conservation : Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à Castelnau-le-Lez.



Collier réalisé à partir de fils électriques
CRHRD_Castelnau_Orts_0001.jpg



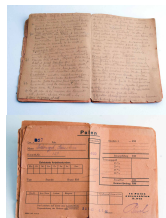
Petit chien. Offert à Suzanne pour son anniversaire
CRHRD_Castelnau_Orts_0002.jpg



Petit carnet d'adresses
CRHRD_Castelnau_Orts_0003.jpg
CRHRD_Castelnau_Orts_0004.jpg



Petit drapeau tricolore avec Croix de Lorraine
CRHRD_Castelnau_Orts_0012.jpg



Carnet annoté par Suzanne : recettes de cuisine
CRHRD_Castelnau_Orts_0006.jpg
CRHRD_Castelnau_Orts_0009.jpg



Petite broche
CRHRD_Castelnau_Orts_0013.jpg
CRHRD_Castelnau_Orts_0014.jpg



Porte-cigarettes
CRHRD_Castelnau_Orts_0015.jpg



Petit drapeau tricolore
CRHRD_Castelnau_Orts_0016.jpg

Voir l'ensemble de ces documents visuels dans le dossier « Ressources iconographiques ».

Les témoignages filmés de déportés¹

Le film proposé par les Archives départementales de l'Hérault correspond à un montage vidéo de huit portraits de déportés témoignant d'actes de résistance au sein des camps nazis durant la Seconde guerre mondiale.

La partie « ressources audiovisuelles » du DVD contient les versions non montées des entretiens.

Ces témoignages sont des parcours personnels, des traces de mémoire utiles pour la compréhension de ce que souhaitent transmettre ces hommes et ces femmes aux générations futures.



- **Maurice BENYACAR (ADH, 2027 W 20-21, 34)**

Enregistré par Christophe Cordier le 31 octobre 2007

Résistant, Maurice Benyacar est issu d'une famille turque de confession juive installée en France depuis 1926. Dénoncé, il est arrêté par la Milice en juin 1944. Il est alors âgé de 24 ans. Incarcéré brièvement avec sa famille à la prison de Sainte-Anne, il est déporté à Drancy puis à Auschwitz-Monowitz où sa femme et son enfant sont tués. Suite à l'avancée des troupes soviétiques, il est déporté en janvier 1945 à Buchenwald et à Dachau le 6 avril 1945.

¹ Les témoignages reproduits dans ce DVD sont conformes à la législation en vigueur concernant le droit d'auteur.

L'usage du DVD en contexte pédagogique est libre. L'exploitation et la reproduction des témoignages sont libres pour tout travail pédagogique effectué dans le seul cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

Aucune exploitation et/ou reproduction à titre commercial, des documents présents dans ce DVD, n'est autorisée. Toute forme d'exploitation et/ou de reproduction, en dehors du cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation, nécessite l'autorisation écrite des Archives départementales de l'Hérault.

L'exploitation et/ou la reproduction des documents d'archives fournis dans ce DVD est libre à condition d'en mentionner la provenance et la référence : Archives départementales de l'Hérault, cote du document.



- **Madeleine BOLLA (ADH, 2027 W 56-57)**

Enregistré par Christophe Cordier le 5 février 2009

Victime des lois antisémites, Madeleine Bolla est arrêtée à Paris avec sa mère et sa sœur cadette. Elle est alors âgée de 13 ans.

De Drancy, elle est déportée le 2 mai 1944 à Bergen-Belsen dans le Sternlager, le camp de « l'Etoile ». Elle ne rentre à Paris que fin juin 1945.



- **Vèran CAMBON DE LAVALETTE (ADH, 2027 W 42-47)**

Enregistré par Christophe Cordier les 18 juin et 28 octobre 2008.

Résistant, le général Vèran Cambon de Lavalette est arrêté et fait prisonnier le 19 juillet 1944. Il est alors âgé de 19 ans.

Incarcéré dans différentes prisons, il est déporté dans les camps suivants : le Struthof du 30 août au 4 septembre 1944, puis Dachau du 5 septembre 1944 au 10 avril 1945 où il est affecté au Kommando d'Allach.



- **Mariano CONSTANTE (ADH, 2 AV 3652, 3674, 3677-3678, 3684, 3704, 3769, 3771, 3792-3803)**

Enregistré par Robert Rivière. Fonds Vidéo Animation Languedoc (VAL).

Républicain espagnol, Mariano Constante s'engage dans l'Armée française en 1939. Il est alors âgé de 19 ans. Il est fait prisonnier en Moselle par les Allemands. Refusant d'abandonner ses activités au sein du parti communiste, il est interné au stalag XVIIIA, puis déporté au camp de Mauthausen d'avril 1941 à mai 1945.



- **Bernard GROS (ADH, 2027 W 48-51)**

Enregistré par Christophe Cordier le 24 juin et 10 juillet 2008.

Agé de 15 ans en 1939, Bernard Gros entre en résistance dès 1940 et intègre le réseau Renard dépendant de la Confrérie Notre-Dame. Arrêté par la Gestapo le 25 février 1944, il est incarcéré à la prison de la Pierre-Levée à Poitiers puis à Fresnes. Il est ensuite déporté au Struthof, et enfin à Dachau jusqu'au 29 avril 1945, où il est affecté au Kommando d'Allach.



- **Suzanne ORTS (ADH, 2 AV 3765, 3768, 3773-3774)**

Enregistré par Robert Rivière. Fonds Vidéo Animation Languedoc (VAL).

Résistante, Suzanne Orts (née Pic) est arrêtée par la Gestapo le 21 mai 1944. Elle est alors âgée de 17 ans.

D'abord transférée dans la citadelle de Perpignan, elle est déportée avec sa mère (même réseau de Résistance), tout d'abord à Neubrem près de Sarrebrück du 12 au 21 juin 1944, puis à Ravensbrück du 23 juin au 20 juillet 1944, enfin dans un camp extérieur de Buchenwald, le Kommando de Hasag -Leipzig, de juillet 1944 à avril 1945.



- **André PALLIÈS (ADH, 2 AV 3679, 3681)**

Enregistré par Robert Rivière. Fonds Vidéo Animation Languedoc (VAL).

Résistant FFI, André Palliès est arrêté par la Gestapo le 17 mai 1943 sur dénonciation alors qu'il se trouve à la frontière espagnole. Il est alors âgé de 27 ans. Transféré à Saint-Girons, puis à la prison militaire de Toulouse et au camp de Compiègne, il est

envoyé comme déporté politique dans le camp de Buchenwald du 26 juin 1943 au 17 avril 1945.



- **Armand VACHER (ADH, 2027 W 64-65)**

Enregistré par Christophe Cordier le 17 avril 2009.

Engagé volontaire dans la Marine nationale en 1942, Armand Vacher entre dans la Résistance en 1943. Il est alors âgé de 19 ans. Il est arrêté sur dénonciation par la Gestapo en octobre 1943.

Il échappe à une condamnation à mort dans la prison de Fresnes en juin 1944 puis est déporté dans les camps suivants : le Struthof de juillet à septembre 1944, Dachau de septembre à novembre 1944, Auschwitz de novembre 1944 à janvier 1945, Mauthausen de janvier à février 1945 et enfin dans le sous-camp de Gunskirchen jusqu'en mai 1945.

Glossaire

Bouteillon : marmite aplatie et cintrée des troupes en campagne.

Block : groupe de bâtiments servant d'abri aux détenus, aux prisonniers en Allemagne, pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Camps de concentration : lieux où l'on groupe en temps de guerre ou de troubles, sous la surveillance des autorités militaires ou policières, les suspects, les étrangers, les nationaux ennemis... Cette définition administrative ne correspond pas à l'usage courant du syntagme, qui, depuis la chute du nazisme, est appliqué aux camps d'extermination.

Camps d'extermination : lieux où furent affamés, suppliciés et exterminés certains groupes ethniques (juifs, tsiganes...), politiques (communistes...) et sociaux (homosexuels...) notamment par le régime nazi. On parle aussi de camps de la mort.

Fours crématoires : ils sont destinés à brûler les cadavres.

Gestapo : *Geheime Staatspolizei* signifiant Police secrète d'État. Police politique de l'Allemagne nazie.

Kapo ou capo : détenu chargé de commander les autres détenus dans le camps de concentration nazis.

Kommando : subdivision d'un camp de prisonniers allemands pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Paillasse : enveloppe garnie de paille (ou de feuilles sèches, etc.) et constituant une pièce de literie.

Rutabaga : plante du genre *chou* dont la racine comestible, à chair jaune, sert surtout à la nourriture du bétail. La racine de cette plante a été parfois consommée comme légume durant la guerre.

Topinambour : le tubercule de cette plante est utilisé pour la nourriture du bétail et comme aliment de remplacement dans les périodes de restrictions.

Shoah : le mot « shoah » est devenu un nom propre impliquant l'unicité du traitement criminel appliqué aux juifs pendant la période hitlérienne

SS : sigle de l'allemand Schutz-Staffel : « échelon de protection ». Membre des formations de police militarisées de l'Allemagne nazie devenues en 1940 de véritables unités militaires. Les SS ont un uniforme noir, une casquette à tête de mort.

Ressources documentaires

Document 1

La Voix de la Patrie, 24 octobre 1944 – ADH, PAR 3699



Document 2

Rapport du commissaire divisionnaire des renseignements généraux adressé au préfet des Pyrénées-Orientales (8 février 1943)- ADH, 18 W 11

1353

P.C.

ÉTAT FRANÇAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE

RÉGION de MONTPELLIER
INTENDANCE de POLICE
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Commissariat de PERPIGNAN

Perpignan, le 8 février 1943

Le Commissaire Divisionnaire
Chef du service
des Renseignements Généraux
Monsieur le PREFET
des Pyrénées-Orientales
PERPIGNAN

N° 915

No 911 ARRIVÉE

11 FÉV 1943

donner, relatifs à l'arrestation par la Police des Troupes d'Opération des nommés : MOLAS, Miss ELNE, LAURU Edouard, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous les renseignements qui m'ont été donnés sur les sus-nommés.

MOLAS a été arrêté par ordre supérieur à BOURG-MADAME le 2 Février dernier. Il est accusé d'avoir favorisé les passages clandestins à travers la frontière espagnole.

Miss ELNE, domiciliée à PERPIGNAN, 30, avenue des Balleères, de nationalité irlandaise, a été arrêtée à PERPIGNAN par ordre supérieur. Il semble que, sous le couvert d'oeuvres d'entraide sociale, elle ait travaillé dans un sens opposé aux intérêts allemands.

LAURU Edouard, a été arrêté de la même façon à son domicile à PERPIGNAN, 1, rue Subra, le vendredi 5 Février 1943.

Ces trois personnes ont été internées à la Citadelle. Le samedi 6 Février, elles ont été acheminées sur TOULOUSE pour y être confrontées avec d'autres détenus et pour subir un premier interrogatoire. Elles quitteront certainement TOULOUSE pour être dirigées vraisemblablement sur le camp de concentration de COMPIEGNE. Là, on les interrogera encore et le service des affaires allemandes à PARIS instruira leur procès.

Le principal chef d'accusation retenu contre ces trois personnes est "d'avoir fait de la propagande contre les intérêts allemands".

S'il est prouvé que cette propagande s'est bornée à des paroles en l'air et à des actes sans conséquences, elles seront relâchées.

Miss ELNE est visée surtout parce qu'elle est Directrice de l'oeuvre d'Entr'aide des Quakers dans le département des Pyrénées-Orientales. Elle a tenu à plusieurs reprises des propos anti-allemands qui sont connus de la Sicherheitspolizei. De plus, les Allemands ont à reprocher beaucoup de choses aux organisations Quakers depuis quelque temps. Tout cela est à tirer au clair, ce qui aura lieu à PARIS.

...../



S. N. 4421L n° 8

Document 3

Notice individuelle du déporté politique J. Lafont (janvier 1945-mai 1946)
- ADH, 13 W 182

1089

MINISTÈRE
DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS
ET RÉFUGIÉS.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FICHE MODÈLE 32

DÉPORTÉ POLITIQUE.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
de _____

NOM en capitales) : **LAFONT**
Pseudonyme : *Leprand*
Prénoms : **Jacques Ernest Albert**
Date et lieu de naissance : *Nîmes (gard) 25 novembre 1919*
Adresse actuelle : **10, Rue de la Valfère - MONTPELLIER**
Domicile légal (adresse habituelle) : _____
Domicile légal avant l'arrestation : *11 Rue Des Vauzelle Montpellier*
Rapatrié le : *2 Janvier 45* Carte N° **0565995** par : *Gare d'Orsay - Paris*
Quel organisme avait émis l'ordre de paiement de la prime de 5.000 francs : *Nîmes (gard)*
Quel organisme a payé la prime de 5.000 francs : *Trouvère Gagnon - Nîmes*
Je demande à être payé par le percepteur de : *Montpellier*



Arrêté le : *24 mai 1943* Déporté le : *16 septembre 1943*

Camp de déportation.....	1 ^{er} camp.	2 ^e camp.	3 ^e camp.
N ^{os} matricules.....	<i>Buchenwald</i>		
N ^{os} des blocks.....	<i>03 - 48 - 40</i>	<i>26 - 3 -</i>	
Kommando.....			

Dates : _____
Motif de la déportation : *chef de parterre du Mouvement "Combat" dans le Gard*

Le soussigné certifie, sous la foi du serment, l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Date: *24 janvier 1946* Signature: *Jacques Lafont*


Le contrevenant s'exposerait à des poursuites judiciaires.

Le présent imprimé devant servir, non seulement à payer la prime de déportation mais aussi à établir la carte officielle de déporté politique, l'intéressé devra apposer ci-contre ses empreintes digitales. En outre, il fournira 2 photographies format identité de profil et un certificat de domicile (*signature légalisée*).

Si l'intéressé ne se présente pas à la Direction départementale, mais traite par lettre, les empreintes seront apposées en présence des autorités municipales ou, si l'intéressé est hospitalisé, des représentants de la direction de l'établissement.

Signature du Maire
ou du Directeur de l'hôpital:

Caches de la Mairie
ou de l'hôpital:



J. H. 507848. [23029]

Document 4

Notice individuelle du déporté politique V. Badie (janvier 1945-mai 1946)
- ADH, 13 W 182

2207

MINISTÈRE
DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS
ET RÉFUGIÉS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FICHE MODÈLE 32

DÉPORTÉS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
de _____

DÉPORTÉ POLITIQUE.

NOM en capitales : **BADIE**

Pseudonyme : _____

Prénoms : **Vincent Henri**

Date et lieu de naissance : **16 juillet 1922 Beziers**

Adresse actuelle : **88 p^o Rue Montpellier**

Domicile légal (adresse habituelle) : **idem**

Domicile légal avant l'arrestation : **idem**

Rapatrié le : **13.5.45** Carte N° ~~170193~~ **505192** Délivré par : **Centre Roya au Mas Camp**

Quel organisme avait émis l'ordre de paiement de la prime de 5.000 francs : **Centre Royal à Strasbourg**

Quel organisme a payé la prime de 5.000 francs : **Mairie de Feneuil Herault**

Je demande à être payé par le percepteur de : **Montpellier**

Arrêté le : **25 novembre 1943** Déporté le : **16 juin 1944**

Camp de déportation.	1 ^{er} camp.	2 ^e camp.	3 ^e camp.
Campigny	Dachau		
N° matricules. 742.94			
N° des blocs.	17.24.21.16.30		
Kommando.	Siebhof		

Dates : _____

Motif de la déportation : **accusé d'appartenir aux services des Renseignements et d'actions clandestines contre l'occupant.**

Le soussigné certifie, sous la foi du serment, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date: **10.5.1946.** Signature: *[Signature]*

Le contrevenant s'exposerait à des poursuites judiciaires.

Le présent imprimé devant servir, non seulement à payer la prime de déportation mais aussi à établir la carte officielle de déporté politique, l'intéressé devra apposer ci-contre ses empreintes digitales. En outre, il fournira 2 photographies format identité de profil et un certificat de domicile (signature légalisée).

Si l'intéressé ne se présente pas à la Direction départementale, mais traite par lettre, les empreintes seront apposées en présence des autorités municipales ou, si l'intéressé est hospitalisé, des représentants de la direction de l'établissement.

index gauche.



index droit



Signature du Maire
ou du Directeur de l'hôpital: *[Signature]*

Cachet de la Mairie
ou de l'hôpital : 

J. H. 507920-45 23029 *[Signature]*

Document 5

Notice individuelle du déporté politique P. Bacou (janvier 1945-mai 1946)
- ADH, 13 W 182

309

MINISTÈRE
DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS
ET RÉFUGIÉS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FICHE MODÈLE 32.

DÉPORTÉ POLITIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
de Montpellier

NOM en capitales) : BACOU

Pseudonyme : _____

Prénoms : Paul

Date et lieu de naissance : 30 mars 1922 à Fraisse sur Agout (Hérault)

Adresse actuelle : FRAISSE SUR AGOUT (Hérault)

Domicile légal (adresse habituelle) : Fraisse sur Agout (Hérault)

Domicile légal avant l'arrestation : Fraisse sur Agout Hérault

Rapatrié le : 24 avril Carte N° 0511612 Délivré par : le centre de laquapon

Quel organisme avait émis l'ordre de paiement de la prime de 5.000 francs :
Direction départementale du ministère des P. V. R.

Quel organisme a payé la prime de 5.000 francs : _____

Je demande à être payé par le percepteur de La Salvetat (Hérault)

Arrêté le : 21 août 1944 Déporté le : 21 août 1944

	1 ^{er} camp.	2 ^e camp.	3 ^e camp.
Camp de déportation.....	<u>Sachsenhausen</u>	<u>Buchenwald</u>	
N° matricules.....	<u>119-173</u>		
N° des blocks.....	<u>14</u>		
Kommando.....	<u>12^e SS Baubrigade</u>		

Dates : En mars, par suite de l'avance russe le Kommando ayant perdu contact avec le camp la brigade a été transférée au camp de 250 hommes à Buchenwald et a, aussitôt, dit être rattachée à ce camp.

Motif de la déportation : Sabotage de travail et falsifications de passeport

Le soussigné certifie, sous la foi du serment, l'exactitude des renseignements ci-dessus.


Date : 12 janvier 1945 Signature : P. Bacou

Le contrevenant s'exposerait à des poursuites judiciaires.


Le présent imprimé devant servir, non seulement à payer la prime de déportation mais aussi à établir la carte officielle de déporté politique, l'intéressé devra apposer ci-contre ses empreintes digitales. En outre, il fournira 2 photographies format identité de profil et un certificat de domicile (signature légalisée).

Si l'intéressé ne se présente pas à la Direction départementale, mais traite par lettre, les empreintes seront apposées en présence des autorités municipales ou, si l'intéressé est hospitalisé, des représentants de la direction de l'établissement.

Index gauche.




Index droit.



Signature du Maire
ou du Directeur de l'hôpital :
P. B. Maire
L'adjoint délégué
J. P. Boulay

J.H. 507848. [23029]

Cachet de la Mairie
ou de l'hôpital :


Document 6

Notice individuelle du déporté politique P. Parguel (janvier 1945-mai 1946)
- ADH, 13 W 182

299

MINISTÈRE
DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS
ET RÉFUGIÉS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE MODÈLE 32

DÉPORTÉ POLITIQUE.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
de **MONTPELLIER**

NOM (en capitales) : **PARGUEL**

Pseudonyme :

Prénoms : **Paul Charles Joseph**

Date et lieu de naissance : **7 Mai 1899 à M. Haas (Bruxelles)**

Adresse actuelle : **Curé de Ste Bernadette - MONTPELLIER -**

Domicile légal (adresse habituelle) : **idem**

Domicile légal avant l'arrestation : **idem**

Rapatrié le **15 Mai 1945** Site N° **1.399.010** Délivré par : **7.11.45**

Quel organisme avait émis l'ordre de paiement de la prime de 5.000 francs :
Mairie de P. de G. et déporté à M. de Haas, Montpellier

Quel organisme a payé la prime de 5.000 francs : **Episcopat, Montpellier**

Je demande à être payé par le percepteur de **idem**

Arrêté le : **8 Mars 1944** Déporté le : **31 Mai 1945**

	1 ^{er} camp.	2 ^e camp.	3 ^e camp.
Camp de déportation.....	Neuengamme	Sachsenhausen	
N° matricules.....	30445		
N° des blocks.....		30445	
Kommando.....	Sachsenhausen		

Dates : **Camp français - 12 Avril 1944 - Neuengamme - 12 Mai 1944**

Motif de la déportation : **Haute trajectoire**

Arrêté par la Gestapo le 8 Mars 1944.

Le soussigné certifie, sous la foi du serment, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date: **8 Janvier 1946** Signature: **Parguel**

Le contrevenant s'exposerait à des poursuites judiciaires.

Le présent imprimé devant servir, non seulement à payer la prime de déportation mais aussi à établir la carte officielle de déporté politique, l'intéressé devra apposer ci-contre ses empreintes digitales. En outre, il fournira 2 photographies format identité de profil et un certificat de domicile (signature légalisée).


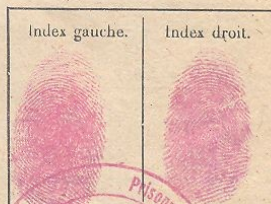

Si l'intéressé ne se présente pas à la Direction départementale, mais traite par lettre, les empreintes seront apposées en présence des autorités municipales ou, si l'intéressé est hospitalisé, des représentants de la direction de l'établissement.

Signature du Maire
ou du Directeur de l'hôpital:

Index gauche. Index droit.

Cacher de la Mairie
ou de l'hôpital:

J.H. 507848. [23029]

Document 7

Notice individuelle de la déportée politique S. Pic-Orts (janvier 1945-mai 1946)
- ADH, 13 W 182

51

MINISTÈRE
DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS
ET RÉFUGIÉS.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

FICHE MODÈLE 32
HERAULT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
de

DÉPORTÉ POLITIQUE.

NOM en capitales) : PIC
Pseudonyme :
Prénoms : Suzon
Date et lieu de naissance : 12 avril 1927 à Sète
Adresse actuelle : Quartier Bringuand près d'Arènes MONTPELLIER
Domicile légal (adresse habituelle) : 18 Place Bondelet Montpellier
Domicile légal avant l'arrestation : Quartier Bringuand Pés d'Arènes
Rapatrié le : 12/5/45 Carte N° 1333394 Délivré par : Paris
Quel organisme avait émis l'ordre de paiement de la prime de 5.000 francs :
Mairie de Rucelles
Quel organisme a payé la prime de 5.000 francs : Recette municipale de Rucelles
Je demande à être payé par le percepteur de Montpellier



Arrêté le : 27 mai 1944 Déporté le : 12 juin 1944

	1 ^{er} camp.	2 ^e camp.	3 ^e camp.
Camp de déportation. <u>Buchenwald</u>	<u>Buchenwald</u>	<u>Buchenwald</u>	
N° matricules. <u>40-048</u>	<u>45-155</u>	<u>4-945</u>	
N° des blocks. <u>15</u>	<u>23</u>	<u>15</u>	
Kommando. <u>Leipzig</u>		<u>Leipzig</u>	

Dates :
Motif de la déportation : agent de liaison et de renseignements

Le soussigné certifie, sous la foi du serment, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date : le 3 janvier 1946 Signature : S. Pic
Le contrevenant s'exposerait à des poursuites judiciaires.

Le présent imprimé devant servir, non seulement à payer la prime de déportation mais aussi à établir la carte officielle de déporté politique, l'intéressé devra apposer ci-contre ses empreintes digitales. En outre, il fournira 2 photographies format identité de profil et un certificat de domicile (signature légalisée).


Si l'intéressé ne se présente pas à la Direction départementale, mais traite par lettre, les empreintes seront apposées en présence des autorités municipales ou, si l'intéressé est hospitalisé, des représentants de la direction de l'établissement.

Signature du Maire
ou du Directeur de l'hôpital:

Index gauche. Index droit.



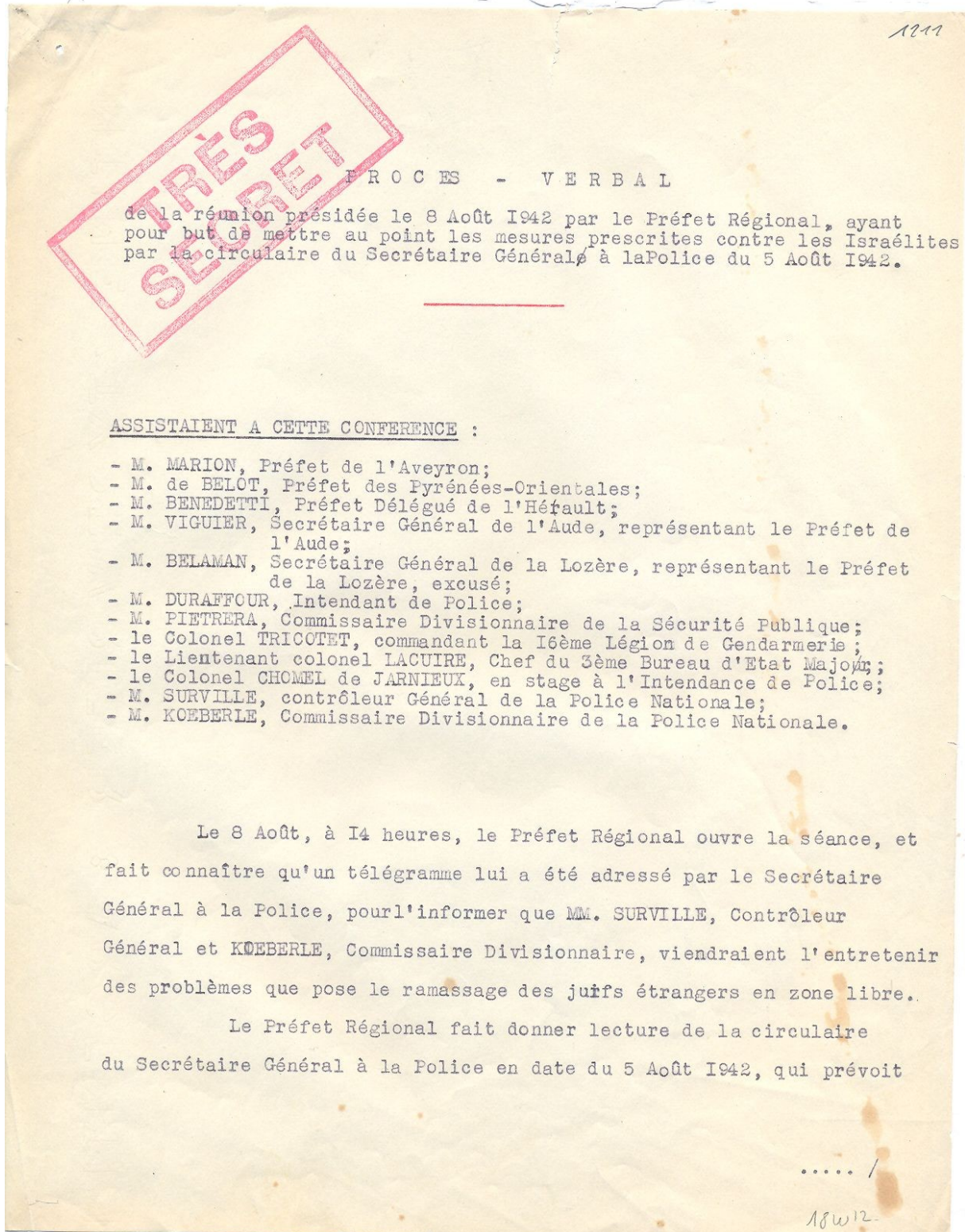
Cachei de la Mairie
ou de l'hôpital :



J.H. 507848. [23029]

Document 8 (3 pages)

Procès-verbal de la réunion du 8 août 1942 présidée par le préfet régional, ayant pour but de mettre au point les mesures prescrites contre les Israélites par les circulaires du secrétaire général à la police du 5 août 1942 - ADH, 18 W 12



2°/ Idantification desuintéressés :

Il faut identifier les individus figurant sur la liste et s'assurer de leur présence à leur domicile.

3°/ Etablissement d'un plan de ramassage :

Il faut prévoir pour chaque policier, une mission précise : enlèvement de telle famille; une ou deux au maximum par policier.

Ce plan doit être établi par les Chefs responsables.

La mission ne doit être connue de l'exécutant que quelques minutes avant l'opération.

4°/ Ramassage :

Le jour du ramassage, à l'heure dite, toute la police doit participer à cette opération, y compris la police judiciaire; bien entendu, dans les limites des possibilités du service. Si certains Maires faisaient obstruction à la mesure, ne pas hésiter à les suspendre. Le ramassage ne se fera par brutalement; on ne doit en aucun cas assimiler les israélites visés par la circulaire, à des internés administratifs.

Les équipes de ramassage doivent veiller à ce que les israélites ne prennent pas d'armes.

Pour les malades graves, les femmes en état de grossesse demander au Préfet Régional la suspension de la mesure. Ce haut fonctionnaire statuera après avis d'un médecin, désigné par l'Administration.

..... /

1017

Pour ceux qui prétendraient avoir travaillé pour le 2ème Bureau ou pour la police, les conduire au centre régional, et saisir immédiatement le Préfet Régional, qui saisira Vichy, la Surveillance du Territoire.

Le ramassage des juifs comporte plusieurs opérations;

- a) le rass-emblement dans un ou plusieurs centres départementaux;
- b) le transfert dans un ou plusieurs centres régionaux;
- c) la conduite dans un centre définitif;
- d) l'acheminement par trains constitués vers la zone occupée.

Dès maintenant, les Préfets doivent constituer les centres départementaux, régionaux et définitifs. Il est recommandé de ne pas créer de centres à proximité des villes; il faut par contre, les prévoir proches d'une voie ferrée.

Le Préfet Régional décide que le centre régional de Montpellier, sera RIVESALTES, qui sera à la fois centre régional et centre définitif. Ce camp offre de grandes possibilités d'accès; il est desservi par le chemin de fer.

Les camps devpont être aménagés avec soin. Prévoir des batteries de cuisime, des sommiers. Pour l'aménagement du camp, les Préfets se feront aider par la Croix Rouge et le Secours National.

Il faudra aussi prévoir des moyens de transport jusqu'au centre définitif (trains ou camions prêtés par l'armée, l'essence sera fournie par la production industrielle).

..... /

Document 9

Résultat des opérations de regroupement des Israélites arrêtés - ADH, 1000 W 316

21

RESULTATS DES OPERATIONS DE
REGROUPEMENT DES ISRAELITES DU 26 AOUT 1942
ARRETE AU 27 AOUT 1942.

		Nombre d'Israélites			
		A RAMASSER	RAMASSES	EXEMPTES	MANQUANTS
	{ SECTION DE MONTPELLIER	144	43	10	91
	{ SECTION DE LODEVE	79	53	-	26
<u>GENDARMERIE</u>	{ SECTION DE BEZIERS ...	137	89	-	48
	{ SECTION DE SETE	135	36	30	69
	<u>COMMISSAIRES</u> de :				
	MONTPELLIER	127	158	-	112
	BEZIERS	114	35	8	71
	SETE	74	50	19	5
	CLERMONT L. HERAULT	6	2	-	4
	FRONTIGNAN	60	18	1	41
	LUNEL	2	2	-	-
	BEDARIEUX	10	10	-	-
	PEZENAS	37	17	4	16
	MEER				
	AGDE	40	13	-	27
	PALAVAS	59	17	26	16
	TOTAUX ...	1024	400	98	528
		=====	=====	=====	=====

Document 10

Rapport sur le camp des hébergés civils de Rivesaltes, 23 et 24 mars 1942

- ADH, 18 W 11

428

R A P P O R T
CAMP des HEBERGÉS CIVILS de
RIVESALTES
23 et 24 Mars 1942



- LOCAUX -

Une grande amélioration pourrait être introduite dans les locaux si la pluie n'entrait pas par les fenêtres qui ne sont pas munies de "chasse d'eau"

Etant arrivés à RIVESALTES le 23 Mars au lendemain d'une nuit de pluie nous avons trouvé les baraques inondées. Les femmes enlevaient l'eau avec des assiettes cassées. Pendant la nuit une mère assise au chevet de son enfant qui mourait (granulie) a dû poser ses pieds sur 2 briques pour échapper aux 5 centimètres d'eau qui avaient envahi la salle. Aucun poêle n'était allumé dans les infirmeries, on devine l'atmosphère qui régnait dans les salles.

Notons que les infirmières réclament ces chasses d'eau à la direction depuis l'hiver 1940 et que les tôles ondulées des toits des hangars démolis feraient des chasses d'eau et préserveraient les baraques de ces inondations.

II° Dans l'infirmerie des enfants j'ai trouvé un poêle allumé. Cinq matelas fumants d'urine séchaient devant ce poêle. Ces matelas ne pourraient ils être portés dans quelque salle vide et ne pas répandre cette atmosphère nauséabonde dans l'infirmerie

III° Par suite du regroupement des ilots et entre autre par le fait de l'îlot B qui va être replié sur l'îlot J les "débiles" vont être introduits dans la baraque N° 16 au nombre de 42 alors que cette salle jusqu'à ce jour comptait 24 lits. Les lits sont espacés de 50 à 60 c.m.

Cette condensation de gens débilités à la veille des chaleurs semble une mesure dangereuse



- MATÉRIEL -

Le matériel est totalement insuffisant

A l'îlot J l'infirmière dispose de 2 bassins pour 3 salles (74 malades). Pas de crachoirs (remplacés par boîtes de conserves). Pas de casseroles pour faire bouillir les seringues. L'infirmière se sert d'une assiette en fer qui rouille les seringues. Pas de paravents pour isoler le moribond ou le mort. Nous avons trouvé le 23 Mars au matin le cadavre de Pauline STENGEL, juive allemande décédée dans la nuit reposant sur un lit au milieu des autres malades. Les demandes de paravents sont introduites par l'infirmière depuis le mois de Novembre 1940.

Bien souvent les infirmières reçoivent des sanctions qui ne sont motivées que par le triste matériel dont elles disposent.

Document 11

Correspondance express – Expéditeur : police, deuxième bureau – Destinataire : préfet régional, 18 septembre 1942 - ADH, 18 W 12

7203

<p style="text-align: center;">PA/GE</p> <p style="text-align: center;">CORRESPONDANCE EXPRESS</p> <p>Nature du texte :</p> <p><i>14/11/42</i> <i>LP</i></p> <p>EN SECRET</p> <p>TRES SECRET XXXXXXXXXX TRES SECRET ET PERSONNEL XXXXXXXXXX</p> <p>Mode d'acheminement :</p> <p>POSTE</p> <p>AVION MESSAGER</p> <p>Numéro de référence à rappeler :</p> <p>N° : 14196</p>	<p>EXPEDITEUR : POLICE - 2° Bureau -</p> <p>DESTINATAIRE : <u>Préfet Régional MONTPELLIER</u> - Intendance de Police -</p> <p style="text-align: center;">2169 Pol.R.3</p> <p>Copie pour Information à : M. 1° Intendant de Police le 18/9/42</p> <p style="text-align: right;">Signé J/VIDAL</p> <p style="text-align: center;">TEXTE</p> <p>Vous informe départ lundi 21 Septembre à destination zone occupée via VIERZON convoi 70 israélites environ - en provenance camp RIVESALTES - Se raccordera en gare TOULOUSE avec autres convois 90 israélites en provenance LE VERNET - (Ariège) et 30 en provenance BRENS (Tarn) - Horaires exact sera fixé ultérieurement.</p> <p>Convoi sera composé un wagon bestiaux et une voiture voyageurs réservée femmes enfants malades - prévoir possibilité transfert dans cette dernière en gare TOULOUSE internés mêmes catégories en provenance LE VERNET et BRENS.</p> <p>Assurer garde convoi aux moyens gardiens Groupe Mobile Réserve - Autres gardiens Région TOULOUSE devant assurer garde internés de BRENS et le VERNET, prendre liaison avec Intendant Police TOULOUSE notamment pour désignation chef convoi au delà de cette ville.</p> <p>Prescriptions établies pour convois précédents concernant nourriture internés et gardes, aménagement wagons et autres questions d'ordre matériel sont renouvelées pour ce convoi.</p> <p>Rendre compte immédiatement par téléphone toutes difficultés d'exécution.</p>
<p>Direction du Personnel et de l'Administration de la Police 2° BUREAU</p>	<p>Groupe heure-dàte⁽¹⁾ :</p> <p>Nr.⁽²⁾ :</p> <p style="text-align: right;">1700/1710</p> <p style="text-align: center;">Signature :</p> <p style="text-align: center;">Sous-Inspecteur C. T. C.</p> <p style="text-align: center;">POUR AMPLIATION Directeur de Service Vicini</p> <p style="text-align: right;"><i>18/9/42</i></p>

(1) Indique heure et date de la signature.
(2) Nom et qualité de la personne habilitée à signer.



NUMÉRO
127

LE DÉPORTÉ

Organe mensuel de l'Union Nationale des Déportés, Internés et Familles de Dispa

de la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.) Reconnue d'utilité publique - des Associations Départementales et Familles de disparus (A.D.I.F.) - de l'Association Nationale des Familles de Résistants et d'Otages morts pour la France (A.N.F.R.O.M.F.) et

NACHT UND NEBEL

par Maurice DELHERY

Pour faire suite à l'article de notre ami Léon Boutbien, paru dans le précédent numéro du Déporté, et dans lequel il exprimait sa stupéfaction au sujet de la grâce accordée à l'infamieux bourreau du Struthof, le Waffen S.S. Seuss, nous avons extrait de la conférence que fit à la Sorbonne, le 24 mars 1947, notre camarade Maurice Delhery, le passage suivant.

La faculté d'oubli dont on fait trop facilement preuve à l'égard des Déportés de la Résistance rend opportun le rappel d'un tel témoignage.

N.D.L.D.

TROIS ou quatre brutes à gages s'acharnant sur un homme nu et ligotté, usant des plus affreux procédés avec la certitude que ses nerfs céderont, et que lorsqu'il n'aura plus la force de hurler il parlera. Et cependant, cet homme ne parle pas!

Et quand cet homme s'appelle Pierre Brossolette, et qu'il sait que les brutes à gages ne tireront aucune leçon d'un exemple aussi grand, et qu'elles recommenceront le lendemain leur horrible besogne; quand il sait aussi qu'il ne parlera pas, et qu'il est inutile de subir encore d'autres tortures sous lesquelles son corps devra finalement s'ancrer, il enlève à ses tortionnaires leur sadique plaisir, et il leur fait voir comment un homme digne de ce nom sait passer du brouillard de la souffrance dans la nuit qui délivre.

Pierre Brossolette a été un magnifique exemple de « liberté de l'esprit » et de courage.

Nacht und Nebel! (Nuit et brouillard). Cela dura plus longtemps pour des milliers d'entre

nous, car on ne tuait pas tout de suite tout le monde. Il fallait bien des bras pour les travaux forcés du Reich!

Mais il n'y avait pas que la trique des kapos ou les crocs des chiens-loups; il y avait aussi la fatigue écrasante, le manque de nourriture, l'insuffisance de sommeil, le froid, les parasites, le typhus, la dysenterie, les bombardements quotidiens, et la non

(Suite page 11)

NOTRE MINISTRE

N^E le 3 octobre 1906, M. Raymond Triboulet est licencié en droit et lettres.

Elève officier de réserve à Saint-Cyr, il sort deuxième de sa promotion.

M. Raymond Triboulet, en 1928 après son mariage, se consacre à la direction d'une exploitation agricole. Il s'intéresse dès lors de très près à tous les problèmes agricoles et écrit sur ce sujet dans plusieurs journaux et revues.

Dès la déclaration de guerre en 1939, M. Raymond Triboulet rejoint comme lieutenant le 208^e Régiment d'Infanterie. Il se distingue dans les combats très durs livrés par cette unité au cours de l'offensive allemande du 10 mai 1940 et fait l'objet d'une citation à l'ordre du régiment.

Fait prisonnier le 18 juin 1940, il est libéré comme grand malade le 13 février 1941.

Dès son retour, M. Raymond Triboulet prend contact avec les organisations de Résistance. En novembre 1941, il établit une liaison clandestine entre le Calvados et Paris et organise un réseau de renseignements sur la côte de la Manche en liaison étroite avec le réseau « Alliance » et « Ceux de la Résistance ».

En avril 1944, il est nommé secrétaire du Comité départe-



M. Raymond TRIBOULET

mental de la Libération. Le 7 juin 1944, aussitôt après le débarquement, il s'efforce, aidé par M. Maurice Schumann, de faire reconnaître l'autorité nouvelle de la Résistance auprès du quartier général britannique. Après le passage du général A.

Gaull le 15 de la En mité placé le ha bassa perso marq juin ce. Ce loi d'écébri

Souvenir de Robert Desnos

par Maurice BRAUN, ancien chef de réseau des Forces Françaises Combattantes

AU cours d'une bouleversante émission, la Radio a, récemment, rappelé le souvenir de Robert Desnos, le poète mort en déportation. A tour de rôle parlèrent au micro tous ceux qui connurent et aimèrent Desnos, tant pendant les grandes années du surréalisme, qu'au cours des journées dangereuses de la clandestinité. Mais, l'instant essentiel de l'émission fut celui où Jean-Louis Barrault, questionné sur le responsable de l'arrestation de Robert Desnos, répondit posément : « C'est Alain Laubreaux ».

Et il ajouta : « La haine est un sentiment très désagréable, je ne l'avais jamais connue avant. »

Cette courageuse prise de position fait honneur tant à Jean-Louis Barrault qu'à la Radiodiffusion Française tout entière. Mais ici, un point d'histoire se pose, car le rôle d'Alain Laubreaux fut en réalité déterminant, non pas pour l'arrestation même, mais pour la déportation et, par conséquent, la mort du grand poète. En effet, quand la Gestapo vint l'arrêter, il y a longtemps que Robert Desnos, écrivain clandestin des Editions de Minuit, s'y attendait; l'un après

N la vi qui leur men lievr nous Ti diffi

Paul PICOT, grand officier de la Légion d'honneur

ÉDITORIAL

moins quotidienne possibilité du geste meurtrier d'un garde-chiourme ou d'un S.S.

Indépendamment de la résistance physique dont les rescapés ont dû faire preuve pour revenir de cet enfer, vous représentez-vous ce qu'il a dû leur falloir aussi de force morale ?

A 5 heures du matin, dans la neige jusqu'à mi-cuisse, par 32° au-dessous, dix hommes (ou du moins ce qu'il en reste!), dix hommes font les « bateliers de la Volga ». Une tonne et demie de charbon qu'il faut mener sur un traîneau jusqu'à l'usine de la B.M.W. Trois « zébrés » sont en flèche et tirent sur des câbles d'acier. Ce sont les plus forts du lot. Les sept autres poussent derrière ou sur le côté. Sur les sept, il y en a bien trois ou quatre qui n'ont pas la force de pousser quoi que ce soit. De temps en temps, l'un d'eux glisse et tombe. Le « kapo » le relève à grands coups de goumi-schlag.

De temps en temps aussi, tel un ressort de montre, le courage cassait dans le cœur d'un de ces malheureux, et il jetait son pauvre corps martyrisé contre le réseau des fils électrifiés, où il restait accroché, tel un pantin calciné.

A Mauthausen, quand le courage cassait, le pauvre type plongeait tête baissée dans la carrière de pierre, profonde de 80 mètres.

Ailleurs, l'homme simulait une fuite pour se faire abattre par les mitrailleurs des miradors.

Ceux qui ont pu revenir de cet enfer ne sont tous que des morts en sursis, si l'on veut bien retentir qu'il en reste à peine UN QUART sur les rescapés de 1945.

Eh bien ! dans cet enfer, où « la nuit et le brouillard » ne le cédaient en rien à l'horreur du rougeolement de l'Enfer de Dante, des hommes de toutes confessions et de toutes opinions : croyants, agnostiques, protestants, catholiques, israélites, athées, mais tous ayant le respect de la liberté de pensée, tous pénétrés de l'esprit religieux au sens étymologique du mot, en dehors de toute métaphysique : des hommes, des forçats innocents, souvent des héros ; des hommes qui, dans leurs misérables loques grises rayées de bleu, et avec leur crâne rasé, finissaient par se ressembler ; des hommes qu'une même culture morale et un même idéal attireraient, trouvaient le moyen, aux rares moments où ils pouvaient se joindre et se parler, de former une chaîne d'union dont les maillons étaient rivés par cet esprit de fraternité et d'entraide, cette confiance dans le triomphe final du Droit et de la Justice, et cette foi inlassable dans la possibilité d'une humanité meilleure, qui leur permettaient, au plus profond du *Nacht und Nebel*, de penser et de se dire, comme le fait dire Rostand à Chantecler :

« C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière ! »

NOTRE MINISTRE

ratives du Débarquement et perpétue le souvenir d'un des plus grands événements de l'Histoire en créant des musées et des monuments commémoratifs.

M. Raymond Triboulet demeure sous-préfet de Bayeux jusqu'en 1946, où il prend les fonctions d'inspecteur régional du gouvernement militaire de Rhénanie.

Élu député du Calvados le 10 novembre 1946, il est brillamment confirmé dans son mandat à l'Assemblée nationale le 17 juin 1951 comme tête de liste du R.P.F. Il devient, le 29 juin 1954, président de son groupe.

Comme rapporteur de la commission de la Défense nationale, il est un des principaux responsables de l'échec de la C.E.D.

M. Raymond Triboulet avait fondé dès 1947 le Groupe Fédéraliste européen du Parlement ; il fut membre suppléant de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, puis membre de l'Assemblée commune de la C.E. C.A.

En janvier 1955, il devient ministre des Anciens Combattants dans le cabinet Edgar Faure ; il

démissionne en octobre pour combattre l'abandon du Maroc.

En plein reflux du gaullisme, il est néanmoins réélu le 2 janvier 1956 à la tête de la liste des Républicains Sociaux.

Porté aussitôt par ses collègues à la présidence du groupe, il mène les derniers combats contre le « système » agonisant ; c'est à lui que revient l'honneur au cours de la séance historique du 16 mai 1958 de défendre le général de Gaulle et de provoquer le retournement de l'Assemblée nationale.

Il est désigné par l'Assemblée nationale comme l'un des 39 membres du comité consultatif qui a étudié la nouvelle Constitution.

Le 20 avril 1958, il avait été élu conseiller général du canton de Tilly-sur-Seulles.

Ecrivain de talent, M. Raymond Triboulet a fait paraître en 1939 un essai intitulé : « Les Billets du Négus » ; en 1951, un second ouvrage : « Sens dessus dessous », et il y a quelques mois, un pamphlet politique : « Des vessies pour des lanternes ». Il est membre de l'Association des Écrivains Combattants.

ASSISTANT A VERDUN AUX CEREMONIES

COMMEMORATIVES ET AU PELERINAGE ANNUEL

M. TRIBOULET, MINISTRE DES A. C., A DECLARE :

« LE PAYS SOUFFRE, MAIS CE NE SERA PAS EN VAIN »

Nous vous donnons ci-après quelques extraits du discours de M. Triboulet à Verdun :

« J'ignore pas les remous qui agitent le monde des Anciens combattants. Mais si un malentendu existe, ce n'est pas par l'absence que nous pourrions le résoudre, c'est par la présence. C'est pourquoi je suis ici. Je suis ici à Verdun qui est un symbole.

« Ce soir, nous prions en souvenir des martyres endurés. Ces souffrances expliquent pourquoi le « Père la Victoire » s'est écrié devant le Parlement : « Ils ont des droits sur nous ».

Le droit des soldats de Verdun, a dit le ministre, c'est que les

hommes politiques manifestent dans la paix les mêmes vertus qu'eux-même ont montrées au combat pour défendre l'indépendance et assurer la grandeur d'un pays. Les dirigeants doivent être animés de cette flamme de résistance et de cette confiance dans les destinées du pays. Ces vertus, le général de Gaulle les incarne. Il a promis que les sacrifices de ceux de Verdun, de ceux de 1939-1945, de ceux d'Indochine et de ceux d'Algérie ne seront pas inutiles. Le pays souffre, certes, mais ce ne sera pas en vain. A la tête de la République se trouve un homme qui s'en porte garant. Ceux qu'il a choisis feront l'impossible pour être dignes du chef de l'Etat et pour servir de toute leur âme la patrie.

TRAVERSAT

La mort vient encore de frapper dans nos rangs : Traversat n'est plus.

Je perds un collègue, un compagnon, un ami.

Je l'avais précédé de quelques jours à Royallieu, en janvier 1944, et parce que nous étions de la même administration et de mêmes sentiments, nous devinmes étroitement unis.

Nous fûmes séparés à Mauthausen, je ne devais le revoir qu'à la Libération.

Magnifique résistant, animé d'une foi ardente et communicative, libre d'esprit et de cœur, toujours prêt à rendre service, charitable dans le beau sens chrétien, j'avais pu l'apprécier et le juger. Nos buts identiques avaient fait de nous, deux amis. Il avait appartenu au mouvement Liberté et avait été

hommage et devant laquelle je m'incline douloureusement.

Il reprit le bon combat pour la liberté. Membre de l'Assemblée Constituante, conseiller municipal de Limoges pendant six ans, président de l'A.D.I.F. de la Haute-Vienne, il consacrait tout son temps, toutes ses forces au bien public, à ses camarades. Opérant avec tact, délicatesse, grand cœur, il avait su rallier autour de son association, grâce à son humanisme et sa tolérance, l'ensemble des camarades déportés. Il était devenu, pour beaucoup, leur conseiller, leur guide.

Il m'avait fait le grand honneur de me désigner pour lui remettre la croix d'officier de la Légion d'honneur et je n'oublierai jamais cette réunion, à Limoges, empreinte de noblesse et de belle camaraderie.

Document 13 (2 pages)

Vincent Badie, « Au camp de Dachau, les cadavres s'amoncelaient dans les lavabos », La Voix de la Patrie, 10 mai 1945 - ADH, 173 J 10

Le général Gamelin est entendu comme témoin. Paris - Le président Bouchardon, poursuivant l'instruction du procès Pétain a entendu cet après-midi le général Gamelin.

LE PROCES PETAIN

Le général Gamelin est entendu comme témoin

Paris - Le président Bouchardon, poursuivant l'instruction du procès Pétain a entendu cet après-midi le général Gamelin.

Expliquant les raisons de son silence au procès de Riom, le général Gamelin a déclaré que le gouvernement de Vichy avait exercé sur lui une forte pression pour le faire parler à l'audience.

« Il m'a dit, c'était une raison pour que je ne taise ».

« On ne peut pas se faire entendre dans un silence absolu ».

« On ne peut pas se faire entendre dans un silence absolu ».

la France a eu sa place dans la victoire remportée sur l'Allemagne.

« Au moment où nous célébrons la victoire et si la France y trouve sa part, c'est que la Résistance se partage dans l'unité étroite des forces admirables qui se sont levées dans l'Europe et sur les territoires alliés avec elle, celles qui se sont organisées sur le métropolitain ».

« Force unitaire pour le combat, la résistance a profité et progresse encore des assésiments de la France ».

« L'histoire nous enseigne que la nation pour une noble cause dans l'enthousiasme pour son sacrifice et sa noble cause ».

« Après avoir évoqué l'appel du général de Gaulle, l'orateur rend hommage à la lutte que soutinrent les Comités de la libération locaux et départementaux qui jouèrent un grand rôle sur le front de la Résistance ».

M. Saliant donne ensuite quelques précisions sur le programme du C. N. R.

« Parant de la paix de demain M. Saliant déclare : Nous ne devons pas laisser longtemps le monde sous le regard de l'attente, tous les Français et Françaises doivent fournir la réponse ».

MOSCOU. - M. Molotov est arrivé à Moscou, venant de San-Francisco.

PARIS. - Hier matin M. Félix Lantier, Président de l'Assemblée Consultative, a déposé une gerbe de fleurs cravatée de tricolore sur le tombeau du Soldat Inconnu.

Le général évoque l'action tenace, héroïque des forces françaises libres qui ont combattu sous tous les cieux, dans toutes les mers.

Il associe aux soldats de Bir-Hakeim et d'Italie les masénières soldats sans uniforme des P.F.I., tous les martyrs qui sont la fierté de la France et dont la pensée reste notre espérance.

La France, sortie de l'abîme, regarde avec lucidité la profondeur du gouffre où elle a failli sombrer. Elle

C'est au milieu d'une foule d'amis que nous retrouvons, après 18 mois d'absence, notre ami Vincent Badie, rapatrié du camp de Dachau.

« Arrêté le 25 novembre 1943, je fus interrogé 2 jours et 3 nuits à la villa des Rosiers où je restais 20 jours. On me reprochait de faire partie de la Résistance et de faciliter le départ en sous-marin des patriotes qui voulaient gagner l'Espagne ou l'Angleterre ».

« Puis, menottes aux mains, enchaîné avec un instituteur de Limoux, nous fûmes dirigés sur Compiègne ; de tout le parcours, nuit et jour, nous restâmes ainsi attachés ».

« Je réussis à esquisser le premier convulsif, mais un beau matin ce fut l'embarquement pour l'Allemagne, 100 par wagons ».

Arrivé au camp ; passage au block de quarantaine, dont le chef, un sinistre brute, ne ménageait pas les mauvais traitements aux malheureux déportés.

Tout leur fut enlevé. Vincent Badie réussit à sauver son alliance en la mettant dans sa bouche, puis en l'enterrant.

DU TRAVAIL DE BACHARD. Avec trois autres Français, le député de Hérault fut affecté à un commando dans une ferme de S.S. où ils accomplissaient le besogne d'ouvriers agricoles.

« Et la nourriture ? Le matin un peu de litange ; à midi un peu de soupe (7), de carottes ou de rutabaga. Le soir un morceau de pain qui devenait de plus en plus petit au fur et à mesure que les restrictions se faisaient de plus en plus sévères en Allemagne ».

Grâce à un Alsacien Vincent Badie fut ensuite affecté à la fabrication des peintures en osier.

Mais les Alliés avançaient.

Les Américains occupent la capitale d'Okinawa

Front du Pacifique - Les troupes américaines se sont emparées du défilé de Baleté, au nord de Luçon, et avancent en direction de Santa-Pé.

A Hindango, les guérillas ont pris le port de Cagayan. Toute la côte nord

de l'île est maintenant sous contrôle américain.

En Nouvelle Guinée les Australiens, partis de Wewak, ont progressé de 8 km. à l'intérieur.

A Okinawa, les troupes américaines ont pénétré dans le centre de la capitale.

Cinq cent mille bombes incendiaires sur Nagoya. Washington. - Le communiqué affiché annonce que 500.000 bombes incendiaires ont été déversées sur Nagoya, au cours du dernier bombardement.

La France reconnue grande puissance. San Francisco. - Sur proposition du Canada, la France vient d'être reconnue comme membre permanent du Conseil de Sécurité.

La France devient ainsi officiellement l'une des cinq grandes puissances.

BULLETIN ECONOMIQUE GELEES...

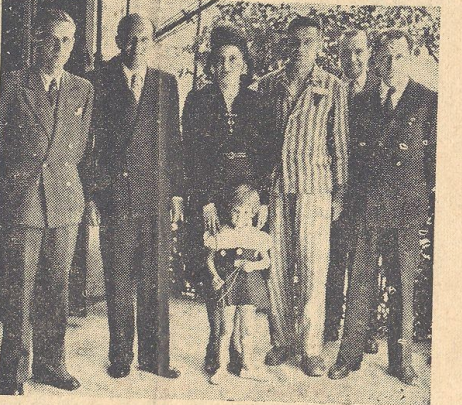
Il est malheureux que le successeur de M. Meadès-France ne vienne pas faire un tour dans notre région et qu'il ne passe pas dans certaines de nos localités qui ont été affectées par la gelée.

Publics se désintéressent des plus malheureux de nos vignerons, il faudrait, au contraire, les aider afin que dans l'intérêt de l'économie française la viticulture sorte du mauvais pas dans lequel elle se trouve depuis trop longtemps.

LES VINS. MARCHÉ DE MONTPELLIER. Montpellier. - Marché peu animé. On peut encore trouver des reliquats de la récolte dernière chez des producteurs de plus de deux cents hectolitres, propres à la consommation, comme tout le laissait prévoir.

En égard à l'aggravation croissante des frais d'exploitation, la politique de vin à bon marché (à bon marché chez le seul exploitant qui vend 4 fr. 50 le vigneron, ne peut aboutir qu'à la ruine du vigneron.

Aussi, pressés par le besoin d'argent, les détenteurs des dernières caves s'achètent de liquider au plus tôt ce qui leur reste.



M. Vincent Badie et Mine avec leur fille adoptive, photographiés entre MM. Bouin, Commissaire de la République et Weiss, Préfet de l'Hérault. On reconnaît encore MM. Justin, Secrétaire général, et Belaman, chef de cabinet.

TOULOUSE

ECHOS et NOUVELLES

INSIGNES
Les prisonniers rapatriés arborent un insigne spécial figurant un fil de fer barbelé.
C'est juste. Et c'est prudent.
Outre ce signe de reconnaissance rappelle la sombre solidarité des camps, cela coupe court à certaines plaisanteries stupides ou à des insinuations malveillantes : il y a des gens qui ont le manie de voir un « planqué » dans tout homme jeune qui déambule devant eux.
Ces médisants ne sont d'ailleurs pas précisément des héros. Mais ils sont légion. A tel point qu'il faudra peut-être multiplier les insignes.
Un lecteur nous écrit pour nous signaler les persécutions et les railleries dont il est l'objet. On lui reproche de n'être pas mobilisé, malgré sa jeunesse et son apparente bonne santé.
Seulement c'est un soldat qui revient d'Afrique : quatre ans de bled, les poumons brûlés et 100 p. 100 d'invalité.
Certes, ça ne se voit pas. Est-ce une raison pour s'acharner sur lui ? Les pleurs morales non plus ne se voient pas. Ce ne sont pas les moins pénibles.
Alors, Messieurs, un peu de charité à défaut de jougote. Les souffrances imméritées deviennent un martyre.
Quant aux prisonniers, aux blessés et aux invalides de guerre, ils doivent porter l'insigne auquel ils ont droit.
Ça fermera la bouche aux imbéciles. E.T.O.C.

M. Guignebert, directeur de la Radio-diffusion, à Montpellier.
M. Guignebert, directeur général de la Radiodiffusion, sera à Montpellier à la fin de la semaine. Il s'entretiendra, entre autres, de l'émetteur à grande puissance dont doit être dotée la radio montpelliéraine, vraisemblablement à partir du mois d'août.
Le nouveau cirque
Aujourd'hui, à 15 h., le train spécial du Nouveau Cirque de Paris arrive dans nos murs, amenant son nombreux personnel, ses artistes renommés, son formidable matériel, ses fauves, son hippopotame, ses éléphants, sa cavalerie.
Que d'efforts déployés pour arriver, de nos jours, à assurer la nouveauté de cette véritable cité ambulante !
Nous nous proposons d'interviewer la Direction du Cirque à ce sujet et vous tiendrons au courant.
Retour de prisonniers politiques
Sont arrivés hier : MM. Lambert et Demangeat, du Camp de Tisenberg (Bohême) et M. Vincent Badie, du Camp de Dachau.
M. et Mme Gustave CHAPAL et M. Jean Levere ont la joie de vous faire part des fiançailles de Mlle Maguy CHAPAL et de M. René LEVERE, avocat à la Cour.
Montpellier, le 20 mai 1945.

FRONT NATIONAL
Ce soir, 24 heures, au siège, réunion Comité directeur, bureaux de quartiers et d'entreprises de la section de Montpellier.
COMITES NATIONAUX DES INTELLECTUELS
Ce soir, à 21 h., au Collège Michélet, cercle d'étude réservé aux membres : « La Liberté de la Presse ».

Communiqués
Philatélie. — Seront mis en vente dans les bureaux de la Recette Principale et d'Anatole France à partir du mercredi 16 mai, à raison de six par personne.
Egérie de Sarah Bernhardt, 4 fr. ; au profit des P. T. T., victimes de la guerre, 4 fr. + 6 fr. ; à l'occasion de la libération de l'Alsace, 4 fr. ; en vente illimitée, au profit des tuberculeux, 2 fr. + 1 fr.
Timbres-poste non soumis au régime des abonnements : Type Marianne à 20 et 25 fr. fabriqués en France.
Tous ces timbres sont soumis au régime des abonnements.
Société d'Enseignement Populaire. — Ce soir, à 20 h. 45, salle du Carré du Roi, le professeur Hervé Harant, Directeur du Centre d'Education Sanitaire, parlera sur « La lutte contre les microbes ».
Union des Jeunes Républicains (section Etudiants). — Réunion demain au siège, 4, rue Fabre, à 17 h. 30.
J. A. (Jeunes Arpètes) (section Figeacaises). — Comité des dirigeants ce soir, à 20 h. 30, au local, rue Bouscend-de-Bernard, 9.

Les Spectacles
OPERA MUNICIPAL : Avis : La représentation « Le Diner de Famille » annoncée pour ce soir n'aura pas lieu, par suite des difficultés ferroviaires. La direction s'excuse de ce fâcheux contretemps et prie les personnes ayant pris des places en location de vouloir bien se présenter au remboursement de 13 à 18 heures.
Jeudi 17, entrée à 20 h. 45, grand

Nous aurons bientôt du tabac toutes les semaines

De Madagascar, des Etats-Unis et de Turquie sont arrivées d'importantes quantités de tabac.
Il semble bien, d'après les échos que nous parviennent de Paris que nous aurons bientôt des distributions de tabac toutes les semaines.

RECHERCHE DE LA MERE D'UN MILITAIRE
Mme Gocolan, dont le fils est engagé volontaire dans les troupes parachutées anglaises, actuellement en Europe, est priée de faire connaître son adresse au commandant Rolland, 20, rue Marceau, à Montpellier.
Prière à toute personne qui connaîtrait Mme Gocolan de lui faire part de ce message.

Préparation militaire
Il a été signalé que les séances de préparation militaire n'étaient pas suivies avec toute l'assiduité désirable. Le colonel commandant la subdivision rappelle que la préparation militaire est obligatoire pour les jeunes de la classe 1944. Au moment où la Patrie se raidit dans un effort de redressement sans précédent dans notre histoire, il importe que tous ses fils accomplissent leur devoir au poste qui leur a été assigné. — Signé : Le général Zeller, commandant la 15^e région militaire.

Vincent Badie nous parle de Dachau

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)
Les Américains, à leur arrivée, trouveront dans le four crématoire du camp, 3.000 cadavres que les Boches n'avaient pas eu le temps d'incinérer et des wagons contenant un millier de cadavres.
DES ATROCIÉTÉS EFFROYABLES
La voix étranglée par l'émotion, au souvenir de la vie menée dans le camp, Vincent Badie nous raconte les mauvais traitements infligés aux malheureux prisonniers et les souffrances effroyables qu'ils endurèrent.
Beaucoup de fils étaient sans papiers, les malades étaient couchés nus sur le plancher, ils faisaient leurs besoins sur place, n'ayant pas la force et d'aide pour les conduire aux w.-c.
Un déporté est resté 3 semaines sans soin et nu sur ses planches ; considéré comme mort, il fut porté dans un tas de cadavres ; par un suprême effort de volonté, il parvint à rejoindre son lit !
Le 5 janvier 1945, le retour de la salle des douches au block, distant d'environ 500 m., se fit par un froid glacial, les malheureux détenus vêtus seulement d'un caleçon court et d'une chemise.
Les 26 janvier, ses malades furent mis pile-pile sur une remorque, à peine vêtus et nus, beaucoup ayant plus de 40 degrés de fièvre, alors qu'il faisait un froid très vif.
70 moururent ce jour-là !
Les cadavres s'amoncèlent dans les lavabos et même dehors, le long du bâtiment ; une étiquette sur nos oreilles, ils attendaient le départ pour le crématoire.
Vincent Badie, enfin, nous donne quelques nouvelles de Montpellier. Mathan était avec lui, nous allons le voir revenir.
D'autres béats ! ne reverront-ils pas les victimes de leurs sœurs de Montpellier. Ils sont morts là-bas, loin de la France, pour qui ils ont donné leur vie.

Les Sports

On jouera samedi dimanche et lundi pour le Championnat de France de Football

Paris. — Le Championnat de France professionnel de football se poursuivra, samedi dimanche et lundi prochains avec le programme suivant :
SAMEDI (ZONE SUD)
Nîmes contre Clermont ; Cannes contre Toulouse - Lyon contre St-Etienne ; Nice contre Bordeaux.
Zone Nord - Stade Français contre Reims
DIMANCHE (ZONE SUD)
Marseille contre Sète. Montpellier contre Alès.
Zone Nord - Lens contre Le Havre ; Lille contre Racing ; Le Mans contre Rennes ; Rouen contre Valenciennes.
LUNDI (ZONE SUD)
Lyon contre Clermont ; Nice contre Toulouse ; Nîmes contre St-Etienne ; Cannes contre Girondins.

PEITES ANNONCES CLASSEES

- ANIMAUX** : 80 fr. la ligne.
■ A v., bonne jument, 12 ans, 2 t., 500, très sage. S'adr. « La Patrie », 51, Béz.
■ Cheval à vendre, av. ou sans attelage, pompe à sulfate pour dos de mulet, 9 h. à 14 h. Gay, 13, rue d'Alger, Montpellier.
■ A v., beau 6 ans, extra labour charrette, Bompunt, Loupian.
■ A v., 2 chevaux avec chevreau. S'adr. Pesquet Antonin, Mondolun (Hérault).
■ Troupeau à vendre. Calle. Aigues-Vives (Gard).
■ A v., chev. av. 2 chev., 20, rue Aubert, Montpellier, de 17 à 21 h.
■ Chefs de à vendre. Fontroide-le-Bas, par Montpellier (Hérault).
- AUTOS, CYCLES** : 80 fr. la ligne.
■ A v., Chevrolet 24 Q. 2 t., 5, gazo bois, bonne, pneu et état mécan. pas. S'adr. Cros, Abeilhian (Hérault).
■ A v., moto 2 Ch., Frolloir-Escaffier, 3 roues, très bon état. S'adr. « Marconi », Servian.
■ A v., camionnette 19 chevaux, gazo Golin, Poulain. S'adr. chez M. Vincent Soriano, à Méze.
■ A v., vélo-m., 3 v., Alcyon, état neuf. Fourrier, Boussagues, p. La Tour-s.-Orb (Hérault).
■ A v., moto Terrot, 2 CV sport, f. b. et, 28, av. St-Lazare, Mtp. Prof. 12-14 h.
■ A v., 5 CV Peugeot, camte, pn. 11-15, et, neuf, mot. rev. « La Patrie », n. 2 Sète.
■ Gazo et, neuf à vendre av. charb. de bois, Massal, douz. de La Tour, Fauvert.
■ Vente Simca 8, peu roulé. S'adr. « La Patrie », n. 467, Montpellier.
■ Achète chambre air, enveloppes talon 360/160. S'adr. « La Patrie », 469, Montp.
■ A v., camion 2 t., bon état. Chaptal-Auto, Montpellier.
- DIVERS**
■ Vends ou échange J. chevette c. ravitalement. « La Patrie », 470, Montp.
- PERDUS, TROUV.** : 80 fr. la l.
■ Perdu Valros-Béziers, ballon linge, gr. val. Ecr. Canac, Lespignan ou Tourbes. Récompense.
- OFFRES D'EMPL.** : 80 fr. la l.
■ Dem. un plongeur, un appr. cuisinier. Hôtel du Rozier, Le Rozier (Lozère). V. 219.
- FONDS** : 100 fr. la ligne.
■ A v., cause départ, joli salon coff. dames, très central, instal. moderne. Cabinet Janbon, 1, r. Astruc, 65-65, Montp.
- CAPITAUX** : 200 fr. la ligne.
■ Dispose de 1.500.000 fr. pour prêts hypoth. S'adr. à mon notaire de Marjadin, à Almarques (Gard). V. 812.
- DEM. D'EMPL.** : 25 fr. la l.
■ J. h. 19 ans, sexuel, dem. pl. aide-chauffeur. « La Patrie », 468, Mtp. V. 2.057
- OFFRES**
■ Comptable-sténo-dactyle, ayant notions de comptabilité, demandée par « La Grande Maison », place de la Comédie, Montpellier. Bonnes références exigées. Débutantes s'abstenir. V. 812.
■ Commerçant dem. bonne à tout faire. S'adr. « La Patrie », 464, Mtp. V. 813.
■ Femme de ménage p. 2 pers. le mat. Mme Gillès 7, rue av. Lodève, Mtp. V. 814.
■ On demande pour maison bourgeoise cuisinière ou personne apte cuisine, de 25 à 55 ans. Place stable. Réf. exig. « La Patrie », 350, Béziers. V. 815.

TIRAGE
de la

DETTES

Document 14

Photographie d'un groupe de déportés du camp de Buchenwald - ADH, 173 J 10



Document 15

Emile-Louis Lambert, « Message universel », *Le Déporté*, n°183, 1963
- ADH, PAR 2916

MESSAGE UNIVERSEL

DEMEUREE fidèle aux principes fondamentaux de la Charte de Compiègne, l'U.N.A.D.I.F. n'a jamais cessé de proclamer son attachement indéfectible à l'humanisme démocratique et à l'amitié fraternelle des camps. Fondée en dehors de toute idéologie partisane et au-dessus de tendances politiques déterminées, elle entend poursuivre ainsi sa mission en servant, de toutes ses forces, les intérêts matériels et moraux de la déportation.

Mais son action positive s'est longtemps limitée à ces barrières arbitraires qu'on appelle les frontières, bien que des contacts féconds, notamment en matière de réparations, furent régulièrement entretenus avec les associations sœurs d'Europe et d'Israël. Désormais, elle participera puissamment à l'œuvre universelle organisée sur des bases institutionnelles.

CREE à Francfort, sous les auspices de l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation, dont Hubert Halin et Roland Teyssandier sont les délégués généraux, le Comité International des Camps vient de tenir sa seconde réunion, à Paris, pour arrêter les grandes lignes de son programme, qu'on lira d'autre part, et désigner les membres du bureau exécutif. A l'unanimité, notre ami Eugène Thomas fut élu président et Teyssandier figure parmi les trois secrétaires.

Émile-Louis LAMBERT

Au nom de notre bureau national, j'eus précisément l'honneur et la joie d'accueillir, dans la circonstance, les délégués de huit nations qui, durant deux jours, se sont livrés à de substantiels travaux, dont la synthèse fut présentée au cours d'une conférence de presse présidée par Daniel Mayer, et qui eut le plus heureux retentissement. Il n'est pas douteux qu'elle marquera une étape décisive dans les annales du monde déporté.

PLACEE sous l'égide de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, soucieuse d'entretenir pieusement le culte du souvenir, l'Internationale Libre des Camps de la mort aura toute l'autorité requise pour dissiper une équivoque, qui n'a que trop duré, en situant son action humanitaire à un niveau qui dépasse les querelles stériles, les préjugés négatifs et les passions idéologiques.

Composé de survivants animés d'un idéal commun, il est dès lors certain que ce gigantesque parti de la douleur (cette communauté de la souffrance) atteindra allègrement les objectifs qu'il s'est assignés, dont le principal tend d'abord à unir tous les hommes de bonne volonté, dans un climat de concorde et de paix.

ENFIN, les autres tâches seront judicieusement réparties entre des personnalités marquantes, éprises de justice, dont la réputation n'est plus à faire : l'histoire de la déportation, avec des spécialistes comme notre éminent ami Henri Michel ; la recherche des criminels de guerre, avec des juristes confirmés ; le problème des réparations, avec des hommes avertis qui ont fait leurs preuves.

C'est ainsi que le message d'une portée universelle du 7 octobre 1963 éclaire l'horizon d'une lumière reconfortante qui ne manquera pas de susciter un réflexe de soulagement dans le cœur des opprimés, en général, et un sursaut de générosité dans la conscience des membres de l'U.N.A.D.I.F., en particulier. C'est un émouvant appel à l'espérance et à la raison.

LE DEP

Organe mensuel de l'Union Nationale des
de la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance
et Familles de disparus (A.D.I.F.) - de l'Association Nationale des Fam
Association Nationale des

PLUS D'APC DE L'HITLÉ et de ses immonde

LETTE ADRESSEE AU MINISTRE DE L'INFORMATION
AU MINISTRE DE L'INTERIEUR,
AU DIRECTEUR GENERAL DE LA R.T.F.,
A M. MISSA, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES RESISTANTS
DE LA R.T.F.,
AU MINISTRE DES A.C.V.G., ET TELEPHONEE A L'A.F.P.
SECRETARIAT GENERAL - RT.CB Paris, le 5 octobre 1963.
Monsieur le Ministre de l'Information
58, rue de Varenne, Paris (7^e)

Monsieur le Ministre

Le 2 courant, au Journal télévisé de 20 heures, nous avons été stupéfiés d'entendre la profession de foi de la compagne française du chef néo-nazi anglais Jordan.

Au cours de cette interview, Françoise Dior, en idéalissant Hitler a fait l'apologie du système nazi.

L'U.N.A.D.I.F. et la F.N.D.I.R. groupant les déportés, internés et familles de disparus considèrent comme inadmissible que la R.T.F. donne une large publicité au crime de génocide qui a suscité la réprobation du monde entier.

Au nom de nos centaines de milliers de morts, nous vous adressons notre protestation indignée et nous espérons que vous prendrez toutes mesures nécessaires pour que de pareils faits ne puissent se reproduire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général :
R. TEYSSANDIER.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

Paris, le 10 octobre 1963.

Le Ministre
Référence à rappeler :
Cab. N° SP/JM

Monsieur le Secrétaire Général,

Votre lettre du 5 octobre, concernant l'interview Dior-Colin Jordan, passée au Journal télévisé du 2 octobre, à 20 heures, m'a bien été remise par mon chef de cabinet, M. Heurleij.

Je comprends et partage l'émotion de vos adhérents. J'avais d'ailleurs moi-même alerté M. Peyrefitte à ce sujet et je lui ai, depuis, fait part de votre lettre, ainsi que des nombreuses autres protestations que j'ai reçues à ce sujet.

Je ne puis mieux faire, hélas !

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean SAINTENY.

Secrétaire général de l'U.N.A.D.I.F.
M. R. TEYSSANDIER
8, rue des Bauges, Paris-16^e

Les grandes heures de la diplomatie

MINISTRE
DE L'INTER
Cabinet du M
Mons
J'ai l'hon
colleque, M.
1963 dans la
susrites au
y a quelques
une interview
citoyen brita
Il y sera
Je vous
de ma consu
M. R.
Secrétaire gé
8, rue de

MINISTRE

M
Vous
pirés à l'
ternés et F
sur les onc
Mlle Dior.
Celle
et je tiens
été faites
Je vot
ral. à l'as:

M.
Secrétaire
8, rue

Document 16

Maurice Delhery, « Le racisme à la télévision », *Le Déporté*, n°183, 1963
- ADH, PAR 2916

Téléphone JASmin 10-58 - C.C.P. 7792-68 Paris

*

Prix du numéro : 0,30 F

es **Associations de Déportés, Internés et Familles de Disparus**
nce (F.N.D.I.R.) (Reconnue d'utilité publique) - des Associations Départementales de Déportés, Internés
Familles de Résistants et d'Otages Morts pour la France (A.N.F.R.O.M.F.) et des Amicales des Camps -
des Cheminots Déportés, Internés et Familles de Disparus

OLOGIE ÉRISME es séquelles

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 octobre 1963

CERE
ERIEUR

Ministre

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur de vous faire connaître que j'ai transmis à mon
L. le Ministre de l'Information, votre lettre du 5 octobre
laquelle vous avez bien voulu me faire part des réactions
au sein de votre Association par la séquence consacrée, il
ces jours, par le journal parlé de la Télévision française à
l'occasion de Mlle Dior à l'occasion de son mariage avec un
tannique d'une organisation pro-hitlérienne.
Je vous prie donc de répondre par les soins de mon collègue.
Je prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance
de ma haute considération distinguée.

M. R. TEYSSANDIER
général de l'U.N.A.D.I.F.
des Bauches, Paris-16^e

RE DE L'INFORMATION

Le Ministre

Paris, le 19 octobre 1963.

36, avenue de Friedland (8^e), tél. Wagram 88-55

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vous prie de bien vouloir me faire part des sentiments ins-
Union Nationale des Associations de Déportés, In-
Familles de Disparus, par la diffusion, le 2 octobre,
du Journal télévisé, d'une séquence consacrée à
l'histoire.

Je vous prie de bien vouloir me faire part des sentiments ins-
Union Nationale des Associations de Déportés, In-
Familles de Disparus, par la diffusion, le 2 octobre,
du Journal télévisé, d'une séquence consacrée à
l'histoire.

Je vous prie de bien vouloir me faire part des sentiments ins-
Union Nationale des Associations de Déportés, In-
Familles de Disparus, par la diffusion, le 2 octobre,
du Journal télévisé, d'une séquence consacrée à
l'histoire.

M. R. TEYSSANDIER,
général de l'U.N.A.D.I.F.,
des Bauches, Paris (16^e)

Alain PEYREFITTE.



LE RACISME A LA T.V.

DANS le n° 175 de notre « DEPORTE » (février 1963) était passé
sous ma signature un article intitulé « NON, PAS DE SILENCE LA-
DESSUS ! » J'aurais pu reprendre ce titre pour aborder mon pro-
pos d'aujourd'hui.

S'il ne s'agit plus d'Oberg et de Knochen, ces deux monstres nazis qui,
le 28 novembre 1962, virent s'ouvrir devant eux les portes de la prison
de Mulhouse, c'est de ceux qu'ils ont formés à leur image que je viens vous
entretenir.

Le 2 octobre, le « petit écran » montrait aux téléspectateurs l'interview,
à Londres, d'une dame de la famille d'un de nos grands couturiers, arborant
les insignes du nazisme (croix gammée) et prônant le racisme et l'anti-
sémisme.

Oui, partout l'on voit le racisme,
sorte de chance cérébral,
test éprouvé d'un crétinisme
qu'on peut qualifier d'intégral,
se réveiller et réparer.

Chaque adepte, aussi provocant
que tout vrai nazi savait l'être,
s'exhibe et péroré, arborant
le brassard à la croix gammée.

cet insigne de gestapo
évoquant pour moi la fumée
du krématoire et le kapo !
L'Histoire ici se renouvelle.
Charmante reine Elizabeth,
cela sans doute vous rappelle
la tache de lady Macbeth !

Car réparait en Angleterre
(par la télé nous le savons)
cette autre tache, réfractaire
aux plus actifs de nos savons,
que laissa partout le racisme,
encore qu'il eût dépassé
les limites du paroxysme ;
et tout cerveau bien encreusé
accepte qu'en France, en Belgique
tout comme en bien d'autres lieux,
sans en exclure l'Amérique,
coule à nouveau ce flot boueux

Et c'est pourquoi je ne suis pas
d'accord (une fois n'est pas cou-
tume !) avec deux de nos confrères
sur l'inopportunité de la présentation
de la séquence DIOR-JOURDAN,
qui fait écrire par notre camarade
Madeleine Fourcade, de « La Voix
de la Résistance » qu'il s'agit là
« d'une injure faite à la Résistance »
ce qui est ce que notre confrère
« Le Droit de Vivre » proteste éga-
lement.

Cette émission, je l'ai vue, et je
me suis écrié : « Bravo ! voilà de
l'utile télévision ! »

Et revenant à mon titre d'article
« Non, pas le silence là-dessus »,
j'entendais par là que pour tant de
gens qui se montrent sceptiques sur
la tentative de renaissance du nazis-
me, il était bon de démontrer, de
prouver la réalité du fait.

Oui, il est bon que l'on ait pu
constater que croire à une survivan-
ce du nazisme n'est pas le propre
d'une imagination hantée par un
abominable souvenir.

Je veux croire que c'est dans cet
esprit que la T.V. a donné cette sé-
quence, tout comme dans « Cinq
colonnes à la une » elle l'avait fait
il y a quelques mois.

Trop de gens ont besoin qu'on leur
mette des preuves sous les yeux
pour qu'ils se rendent à l'évidence.

— La renaissance du nazisme ?
Quelle blague !

— Oui ? Eh bien, tenez,
regardez ! Vous comprendrez alors
qu'il y a lieu, plus que jamais,
d'être vigilant et de tout faire pour
que ces images que l'on vous montre
ne redeviennent pas demain une
réalité !

N'est-ce pas ce que fait la T.V.
lorsqu'elle nous met sous les yeux
les voitures, réduites, comme leurs
conducteurs, à l'état de débris ? Ce
n'est pas autre chose que pour con-
seiller la prudence aux automobilis-
tes.

Si d'aucuns peuvent croire au
« Père Noël », il faut que d'au-
tres puissent croire à un nouveau
danger de nazisme, et tout comme
l'on a raison de nous montrer les
actes honteux des racistes de l'Ala-
bama, on a également raison de nous
prouver qu'en Angleterre comme ail-
leurs, il y a des individus (mâles et
femelles) dont la croix gammée est
une injure faite à la Croix du Gol-
gotha.

Pour croire, il faut voir !
J'estime donc que la T.V. a bien
agi en nous mettant devant l'obli-
gation de croire.

Les « nazis » se manifestent à nou-
veau ? Alors...

**NON ! PAS DE SILENCE LA-
DESSUS !**

Maurice DELHERY.

Pouvoir oublier.

Document 17

Roland Teyssandier, Marcel Stourdze, « Pourquoi Auschwitz ? », *Le Déporté*, n°134-135, 1959 - ADH, PAR 2916

POURQUOI AUSCHWITZ ?



Il y a 14 ans, lorsqu'en avril 1945 les différents camps de concentration nazis furent libérés, les survivants firent le serment de n'oublier jamais !

Que signifiait ce serment ? Certes, il s'agissait bien d'avoir toujours présent à la mémoire le souvenir de nos camarades disparus et ce souvenir impliquait matériellement l'aide à leurs veuves, leurs orphelins, leurs ascendants ; mais ce serment solennel signifiait également et surtout que les rescapés de l'enfer concentrationnaire s'engageaient à mettre tout en œuvre pour que soit à jamais bannies les causes du long martyrologe de leurs frères en misère, pour qu'à jamais soient détruites les idées malveillantes qui aboutissent à la création des chambres à gaz et des fours crématoires.

Or, que voyons-nous aujourd'hui ? Non seulement, les veuves, les orphelins, les vieux parents, les rescapés eux-mêmes n'ont pas reçu la juste réparation matérielle de leurs souffrances mais encore dans le monde entier reparait plus vigoureusement encore l'idéologie génocide.

Ségrégation raciale, tortures, camps de concentration... de l'est à l'ouest, du sud au nord, de partout résonnent les plaintes des nouveaux suppliciés.

Ségrégation raciale en Afrique du Sud ou même à Londres, et autres Washington, tortures en Afrique du Nord et autres Egypte, Irak ou Chine. Camps de concentration en U.R.S.S. et autres Espagne ou Hongrie.

Pourquoi alors Auschwitz, Bergen-Belsen et Ravensbruck, les hommes n'ont rien appris, les hommes n'ont rien compris.

Hier, dans nos prisons ou dans nos camps nous étions tous unis... unis dans le même dénuement, unis dans la même souffrance.

Frères de misère, certes, mais aussi frères d'espérance... frères d'espérance dans un monde nouveau, dans un monde sans haine et sans discorde, dans un monde d'amour et de paix.

Aussi est-ce à vous mes camarades, à vous qui, comme nous, avez eu la chance de revenir, que nous demandons : allons-nous rester impassibles ? Laissons-nous nos morts, mourir une seconde fois ?

Amicales, Cheminots, Familles, Internés, Déportés... tous réunis au sein de notre Union, nous avons envers nos morts un devoir impérieux.

Plus de querelles byzantines, plus de discussions stériles ; unissons-nous tous pour être la conscience du monde, élevons nos voix pour crier à tous, pour indiquer à tous la voie de la justice et de la liberté. Alors seulement, nous aurons rempli notre serment à l'égard de nos martyrs et Buchenwald, Dachau, Mauthausen ne résonneront plus comme un glas, mais comme une vie d'espérance.

Roland TEYSSANDIER
Mle 23 090.

Marcel STOURDZE
Mle 157 242.

LE DÉ

Organe mensuel de l'Union Nationale
de la Fédération Nationale des Déportés et Internés de
et Familles de disparus (A.D.I.F.) - de l'Association N

L'U.N.A.D.I.F. RÉSIS

par Eugène T

LES camarades qui m'accompagnaient à La Haye le mois dernier rendent compte ici de la mission qu'ils ont accomplie au nom de l'U.N.A.D.I.F. Jean Kreher et Léon Boutbien font le point de l'évolution du délicat et difficile problème des réparations. Berthe Thiriart souligne le climat d'amitié et de confiance qui a été celui de la conférence, évoque le charme de ce charmant petit pays qu'est la Hollande et chante les louanges de ses habitants. Ma mission est simplement de faire un chapeau à leurs articles.

Je veux d'abord rendre hommage au dévouement et à la compétence de nos trois camarades. Quand est venue la discussion du problème des réparations, J. Kreher, qui devait regagner Paris sans retard, est intervenu le premier. Son intervention simple, claire, précise, a fixé tout de suite les limites de la discussion. Les orateurs qui ont parlé après lui n'ont pu que reprendre, à l'intention de la délégation allemande, conduite par le président Frentzel, les questions qu'il avait lui-même posées. J. Kreher a été désigné comme membre de la Commission technique qui doit se rendre à Bonn. Il a l'audience de toutes les délégations et nos camarades peuvent lui faire confiance.

Gros succès pou

L'ORDRE DES RÉPARATIONS

Sources bibliographiques

NB : Les cotes précédées de la mention CRHRD sont conservées au Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez, les autres cotes sont celles des Archives départementales de l'Hérault.

ADIF Hérault, *Souvenirs de Raymond Lenel, Lorrain, Résistant, Déporté 1942-1945*, 1992 (CRHRD : D LEN)

ADIR et Amicale de Ravensbrück, *Les Français à Ravensbrück*, Gallimard, 2005 (CRHRD : D ANO RAVEN)

Simone Alizon, *L'exercice de vivre*, Stock 1996 (CRHRD : D ALI)

Henri Alleg, *L'enfer nazi, les chemins de l'espérance*, Ed. FNDIRP, 1979 (CRHRD : D ALL)

Amicale des Déportés Tatoués, *Le convoi des tatoués : Auschwitz, Buchenwald, Flossenbürg et Kommandos*, 1995 (CRHRD : D ANO 53 GENER)

Amicale des Anciens Déportés de Neu-Stassfurt, *Un pas, encore un pas... pour survivre*, Ed. Martelle, 1996, (CRHRD : D ANO 60 GENER)

Amicale des Anciens de Dachau, *Allach, Kommando de Dachau*, 1982 (CRHRD : D ANO 28 DACHAU)

Bruno Apitz, *Nu parmi les loups*, Editeurs des Français Réunis, 1961 (CRHRD : D API)

Archives départementales de Lozère, *Le camp d'internement de Rieucros 1932-1942*, Conseil Général de Lozère, 2008 (CRHRD R ANO 15 (R3))

Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, dir., *Le régime de Vichy et les Français*, Fayard, 1992 (SA 1366)

Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, dir., *La France des années noires (2 tomes)*, Ed. du Seuil, 1993 (BIB 1606-BIB 1607)

Paul Bacou, *Devoir de mémoire*, Fraïsse-sur-Agout, 1998 (ADH non coté)

Vincent Badie, *Vive la République ! Entretiens avec Jean Sagnes*, Toulouse, Privat, 1987 (CRC 570 ; BIB 2676 ; BIB 2718 ; BIB 3134 ; CRHRD : H BAD)

Christian Bernadac, *Des jours sans fin à Mathausen III*, Ed. France Empire, 1976 (BIB 2644)

François Berriot, *La France Libre, la Résistance et la Déportation (Hérault, Zone Sud). Témoignages*, CRHRD, L'Harmattan, 2010 (CRHRD R BER)

Albert Bigielman, *J'ai douze ans à Bergen-Belsen*, Ed. Le Manuscrit, 2005 (BIB 2304)

Anne Boitel, *Le camp de Rivesaltes, 1941-1942 du centre d'hébergement au « Drancy de la zone libre »*, Presses universitaires de Perpignan, 2001 (BIB 143)

Aimé Bonifas, *Détenu 20801 dans les bagnes nazis*, Ed FNDIRP 1999 (CRHRD : D BON)

Collectif, *Marcel Paul ou la passion des autres*, Ed. FNDIRP, 1983 (CRHRD : ANO GENER)

Francine Christophe, *La Fête inconnue*, Ed. FMD, 2007 (CRHRD : D CHR)

Michel Daeffler, Jean-Luc Leleu, Françoise Passera, Jean Quellien, Michel Daeffler, dir., *La France pendant la Seconde Guerre mondiale. Atlas historique*, Fayard-Ministère de la Défense, 2010 (BIB 3389)

Pierre Daix, *Bréviaire pour Mauthausen*, Gallimard, 2005 (CRHRD : D DAIX)

Léon Delarbre, *Auschwitz, Buchenwald, Bergen-Belsen, Dora. Croquis clandestins*, Ed Michel de Romilly, 1945 (CRHRD : D DEL)

Jacques Delarue, *Histoire de la Gestapo. La force totale des nazis*, Fayard, 1962 (CRHRD : H DEL)

Pierre Durand, *La résistance des Français à Buchenwald et à Dora*, Messidor, 1991 (CRHRD : D DUR)

Geneviève de Gaulle-Anthonioz, *La Traversée de la nuit*, Ed. du Seuil, 1998 (CRHRD : D ANT)

Geneviève de Gaulle-Anthonioz, *Le secret de l'espérance*, Fayard, 2001 (CRHRD : D ANT)

Louis Gazagnaire, *Dans la nuit des prisons*, Ed. Sociales, 1973 (CRHRD R GAZ)

Anne Grynberg, *Les camps de la honte. Les internés juifs des camps français 1939-1944*, La Découverte, 1999 (BIB 1600)

Michaël Iancu, *Vichy et les Juifs : l'exemple de l'Hérault*, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007 (BIB 2121)

Serge Klarsfeld, *Les 11400 enfants juifs déportés de France*, Ed. Fils et filles de déportés juifs de France-FFDJF, 2006 (BIB 1957)

Serge Klarsfeld, *La Shoah en France. Vichy-Auschwitz. La « solution finale » de la question juive en France*, Fayard, 2001 (4 tomes) (BIB 92)

Serge Klarsfeld, dir., *Le calendrier de la persécution des Juifs de France (1940-1944)*, S. Klarsfeld, 1993 (BIB 3512 / ARC 1646)

Serge Klarsfeld, *Le transfert de Juifs du camp de Rivesaltes et de la région de Montpellier vers le camp de Drancy en vue de leur déportation (1942-1944)*, Association Les fils et filles de déportés juifs de France, 1993 (BRA 1537)

Hermann Langbein, *La résistance dans les camps de concentration nationaux-socialistes, 1938-1945*, Fayard, 1981 (CRHRD : D LAN)

Suzanne Maudet, *Neuf Filles jeunes qui ne voulaient pas mourir*, Ed. Arléa 2004 (CRHRD : D MAU)

Yves Ménager, *Paroles de déportés*, Ed. de l'Atelier, 2005 (BIB 1569)

Denis Peschanski, *La France des camps : l'internement (1938-1946)*, Gallimard, 2002 (BIB 616)

Henri Pouzol, *Ces voix toujours présentes*, Ed. FNDIRP 1995 (CRHRD : D ANO 90)

Jean-Charles Provost, Lyn Smith, *La voix des survivants : les témoignages d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont vécu l'Holocauste*, Presses de la Cité, 2007 (BIB 2122)

Jean-Pierre Renouard, *Un uniforme rayé d'enfer*, Ed. du Rocher 1993 (CRHRD : D REN)

Marcel Ruby, *Le livre de la déportation : La vie et la mort dans les dix huit camps de concentration et d'extermination*, Ed. Robert Laffont, 1995 (BIB 1599)

Jean Sagnes (avec la collaboration de Jules Maurin), *L'Hérault dans la guerre*, Ed. Horvath, 1986 (CRC 528)

Albert Simon, *Dieu à Buchenwald*, Ed. de l'Atelier 2000 (CRHRD : D SIM)

Albin Tixador, *La traversée du siècle d'un citoyen montpelliérain résistant et déporté*, Ed. AFMD, 2003 (CRHRD : D ANO 80 GENER)

Marie-Claude Vaillant-Couturier, *Mes 27 mois entre Auschwitz et Ravensbrück*, Ed. du Mail, 1946 (CRHRD : D ANO 07)

Ce dossier ainsi que les documents présentés sont consultables et téléchargeables sur le site Internet des Archives départementales.

<http://archives.herault.fr>

Rubrique : Apprendre et se divertir/activités culturelles et éducatives/concours de la Résistance et de la Déportation 2011-2012

Dossier réalisé par les Archives départementales de l'Hérault

Rédaction : Philippe Secondy et Françoise Couderc

Recherches documentaires : Philippe Secondy, Martine Bourmaud (fonds de guerre), Catherine Depommier-Cotton, Carole Renard, Christophe Cordier (fonds sonores et audiovisuels)

Reproductions photographiques : atelier de reproduction des Archives départementales de l'Hérault

Réalisation du DVD : Yann Lhenry, Carole Renard et Christophe Cordier. Crédits musicaux du DVD : album "Frozen Silence", morceau utilisé *Memories* Matti Paalanen : Arrangeur, Producteur, Label, Compositeur (Principal).

Coordination générale : Ghislaine Bouchet, directrice des archives modernes et contemporaines

Avec la participation du Comité d'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation (président Jean-Pierre Hugon), et de Françoise Couderc, professeur du service éducatif du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Castelnau-le-Lez et de Marie-Christine Combal, professeur d'histoire et de géographie

Edité par le Conseil général de l'Hérault/Département Archives et Mémoire/Mise en page et impression Atelier départemental des moyens graphiques 2011

Affiche et couverture : Atelier départemental des moyens graphiques 2011

Inspection académique de l'Hérault

31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Tél : 04 67 91 52 54

Contact : 04 67 91 48 93

Roger Pérez

Bureau de vie scolaire

Service DEETAC (Direction des élèves, des établissements et de la Contractualisation)

roger.perez@ac-montpellier.fr

Centre régional d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Place de la Liberté
34000 Castelnau-le-Lez

Arrêt tram ligne 2 : Charles de Gaulle

Ouvert lundi, mardi : 9 h/12h/13h-17h

Mercredi : 9h-13h/14h-18h

Jeudi : 9h-12h/13h-18h

Vendredi : 9h-12h/14-16h

Tél : 04 67 14 27 45

crhrd@cegetel.net

accueil du service éducatif : vendredi 9h-13h

francoise.couderc3@ac-montpellier.fr

Archives départementales de l'Hérault

2 avenue de Castelnau
34 000 Montpellier
<http://archives.herault.fr/>

Arrêt tram ligne 1: Corum ou Louis Blanc

Arrêt tram ligne 2 : Beaux-Arts

Ouvertes du mardi au vendredi de 9 h à 18 h

(mardi : permanence, uniquement documents réservés, 9 h- 18 h)

Tél : 04 67 14 82 14

Accueil des groupes : sur rendez-vous

Régine Mazauric : rmazauric@cg34.fr

Brigitte Rambal : brambal@cg34.fr

Philippe Secondy : psecondy@cg34.fr

